

**Conseil des associations  
et mouvements de la CNAPE  
11 avril 2013 - Paris**

Hier, aujourd'hui, demain,  
**nos associations  
face à la pauvreté**



# Programme

## **Introduction de la journée**

*Daniel CADOUX, président de la CNAPE*

## **Historique des politiques de lutte contre la pauvreté et du rôle des associations**

*Mireille CHARONNAT, présidente de la FNARS Nord-Pas-de-Calais, déléguée régionale du conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES)*

## **Table ronde n°1 : Prévention et milieu ouvert**

Cette table ronde réunit des représentants d'acteurs engagés dans l'intervention auprès des familles soit dans le cadre de la prévention (soutien à la parentalité), soit dans le cadre d'interventions en milieu ouvert (TISF, AED, AEMO, MJAGBF). Comment les associations s'emparent-elles de la question de la pauvreté ? Comment les professionnels prennent-ils en compte la pauvreté des familles ? Quel est l'impact sur les pratiques ?

*Marie-France BERNARD, déléguée aide & intervention famille, ADESSAdomicile*

*Marie-Noëlle BERTHOU, vice-présidente de l'ADSEA 29*

*Bruno SEGISSEMENT, administrateur du CNDPF*

*Marie-France SITTLER, vice-présidente du CNAEMO*

## **Table ronde n°2 : Séparation et accompagnement des familles**

Cette table ronde a pour but de s'interroger sur l'éventuelle corrélation entre la pauvreté des familles et le placement. Les effets de la pauvreté sont-ils un facteur de placement ? Dans l'affirmative, peut-on l'éviter ? Quel est l'impact de la pauvreté des familles sur les pratiques ?

*Frédéric BOUQUET, responsable du pôle logement-insertion, ADSEA 01*

*Maryvonne CAILLAUX, volontaire du mouvement ATD Quart Monde*

*Michel FOLLIOU, président de la FN3S*

*Monique LABASTIRE et Sylvie LECLERC, membres du bureau de l'Unapp*

*Christian MESNIER, vice-président de l'ANPF*

## **Table ronde n°3 : L'insertion des jeunes et des personnes handicapées**

Les intervenants de cette table ronde se proposent de présenter leurs dispositifs qui mettent l'accent sur les problématiques multiples de l'insertion. Quelles spécificités dans l'accompagnement de ces publics ? Comment travailler avec les autres acteurs qui contribuent à l'insertion ?

*Benoît DEMOULIERE, directeur général de l'ADSEAM 50*

*Abdelali FAHIME, directeur pédagogique, CMSEA 57*

*Brigitte MARION, directrice générale de l'AASEA 10*

*Sophie QUERIAUD, directrice générale de l'ASIIAL 23 et de LIMAREL 19*

## **Les points forts des tables rondes**

*Fabienne QUIRIAU, directrice générale de la CNAPE*

## **Quelles politiques publiques de lutte contre la pauvreté et quel rôle pour la société civile ?**

*Pierre-Yves MADIGNIER, président d'ATD Quart Monde*

*Intervenant fil rouge de la journée : Isabelle NONY, sociologue*

# Introduction

***Daniel CADOUX, Président de la CNAPE***

---

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, Messieurs les adhérents individuels,

Je vous remercie de nous avoir rejoints ce matin. Ces remerciements vont tout particulièrement à Madame CHARONNAT, présidente de la FNARS Nord-Pas-de-Calais, et à tous ceux qui ont accepté de participer aux tables rondes qui seront animées par Isabelle NONY.

En vous conviant à une réflexion sur la pauvreté, la CNAPE n'a pas choisi le sujet le plus facile, elle a choisi le sujet le plus nécessaire. Tous les signaux d'alarme se sont mis à clignoter en même temps. Le rapport Innocenti qui a été un déclencheur sur la pauvreté infantile au printemps dernier. Puis la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est achevée par une intervention du Premier ministre et l'adoption d'un plan de lutte contre la pauvreté. Le problème concerne une proportion croissante de pays européens, à l'exception semble-t-il des pays nordiques. La commission de Bruxelles a émis une recommandation intitulée « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » pour appeler les États membres « à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et à promouvoir leur bien-être ».

Mais nous savons bien que les plans, les rapports, les commissions, les tables rondes ... ont une durée de vie très courte ! Et dans beaucoup de domaines, les engagements sont à peine pris que déjà ils galopent vers l'oubli en raison d'autres urgences qui apparaissent. Sauf qu'il n'en ira pas de même pour ce sujet car nous prenons tous les jours une piqûre de rappel : dans la rue, dans les transports en commun, aux abords des gares et dans les files des restaurants humanitaires. Partout la pauvreté est là sous nos yeux. Et lorsqu'elle demeure cachée, car elle se cache souvent, nous savons bien qu'il suffit de gratter un tout petit peu le vernis social pour la voir remonter à la surface.

Même s'il n'existe pas de définition consensuelle de la pauvreté et que les approches statistiques varient d'un rapport à un autre, il est admis que 8 à 9 millions de personnes se trouvent en situation de pauvreté aujourd'hui en France dont 2 millions d'enfants. Voilà des chiffres qu'il n'est pas possible d'oublier. Cependant, le combat contre la pauvreté ne bénéficie pas aujourd'hui d'un environnement porteur et d'un contexte favorable quelque soit l'émotion suscitée par les chiffres et par le spectacle de nos rues. D'abord parce que la crise que nous vivons, dans le même temps où elle génère de la pauvreté et qu'elle précipite dans la pauvreté des gens qui en étaient

épargnés jusqu'à aujourd'hui -au point qu'il existe aujourd'hui des travailleurs pauvres-, dans le même temps où la crise gonfle la demande sociale, elle limite les ressources qui pourraient être consacrées à combattre ce fléau. Qu'il s'agisse des ressources de la collectivité nationale, qui est désormais obsédée par la réduction des déficits, ou qu'il s'agisse des collectivités locales qui sont maintenant rattrapées par la rigueur, qu'il s'agissent des associations confrontées à de graves difficultés, ou bien qu'il s'agisse de simples particuliers dont les revenus se contractent. Partout les moyens diminuent alors que les besoins augmentent. C'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux. Nous allons devoir faire mieux avec moins ! Ce n'est pas en soi rédhibitoire, ce peut être stimulant. L'efficacité n'est pas forcément proportionnelle au nombre d'euros investis. Mais il est clair que, pour quelques années au moins, tout programme impliquant des dépenses supplémentaires sera fraîchement accueilli par les décideurs. Et nous aurons même de la difficulté à préserver le même niveau d'engagement. Tous ceux qui appellent à la réduction des dépenses en veulent aux dépenses sociales pour épargner le contribuable, pour éviter les impôts que beaucoup ne considèrent pas comme une juste contribution aux besoins de la nation mais comme une insupportable confiscation.

De manière très pernicieuse la crise provoque un affaissement des valeurs qui soudent le vivre ensemble. Parallèlement à la montée de la pauvreté, nous pouvons observer la montée de l'individualisme, du corporatisme et de l'égoïsme. Nous pouvons constater l'évolution d'une société où le chacun pour soi tend à devenir une règle de conduite et l'indifférence gagne le plus grand nombre sauf à de rares occasions où l'émotion collective est orchestrée par les médias comme une sorte de spectacle qui n'offre aucune perspective durable.

Cette altération de valeurs me semble significative. Le mot de solidarité, qui sonne de manière si éclatante et exprime l'espérance et la volonté d'une société d'ouverture et de fraternité, se trouve de plus en plus remplacée par un autre mot, qui culpabilise et stigmatise le pauvre : l'assistanat, qui est présenté comme la source de tous les problèmes. Ainsi le mal qui ronge notre société ce ne serait pas l'indifférence ou l'égoïsme comme je le croyais, ce ne serait pas la recherche effrénée du profit comme on me l'avait dit, ce serait l'assistance aux plus démunis ! Bientôt on dira, comme au XIX<sup>ème</sup> siècle, que le pauvre est un paresseux qui pourrait devenir dangereux.

De puissants mécanismes de production de la pauvreté sont à l'œuvre et nous nous situons à l'autre côté du processus et nous écopons avec une boîte de sardines alors que l'eau de la pauvreté ruisselle sur les murs. Dom Helder Camara, qui était archevêque de Recife l'une des régions les plus pauvres d'Amérique latine, disait « *quand je dis qu'il faut donner du pain aux pauvres, on me dit saint ; quand je demande pourquoi les pauvres ont faim, on me dit*

*que j'ai perdu le bon sens et que je me mêle de ce qui ne me regarde pas. ».* Ce n'est pas le débat qui nous réunit ce matin mais il faut tout de même dire que nous passons beaucoup de temps à déplorer les effets de causes dont nous tolérons l'existence par ailleurs quand nous ne les avons pas purement et simplement approuvées.

Ce n'est pas parce qu'il y a des causes profondes qui échappent à notre action que nous allons y trouver une échappatoire ou un alibi pour notre propre inertie. Nous sommes des citoyens engagés, nous sommes des militants, nous fondons des associations dont beaucoup se sont construites dans l'accompagnement des personnes pauvres. Il n'est pas dans notre ADN de baisser les bras ni de considérer que la solidarité relève uniquement de la puissance publique et de la solidarité. Bien sur, l'État a des responsabilités, je crois qu'il ne les fuit pas et qu'il les exerce conjointement avec les collectivités locales au travers de nombreux programmes qui pèsent lourdement sur les finances publiques. L'intervention publique, si elle est nécessaire, indispensable et incontestable ne peut être, par définition, qu'une lourde machine à appliquer des règles. Alors forcément, le filet de protection organisé par l'intervention publique demeure imparfait et laisse au bord du chemin un nombre élevé de nos concitoyens s'il ne s'exerce dans le même temps une solidarité de proximité qui relève de la démarche privée et individuelle de personnes qui se demandent simplement ce qu'elles peuvent donner pour introduire un peu de fraternité. La solution viendra à partir des initiatives prises sur le terrain au plus près des réalités dont aucune n'est spectaculaire en elle-même, mais dont chacune constitue un pas en avant dans la bonne direction.

Pour achever ce propos introductif, je vais faire trois observations. Au-delà des termes distincts que nous abordons par commodité, au bout du compte, la pauvreté ne peut être traitée que globalement. La pauvreté ne se découpe pas en rondelles, les réponses sont interdépendantes : insertion professionnelle, loisirs, accès aux soins, au logement, etc. Tout cela forme un ensemble.

La pauvreté évolue. La pauvreté d'hier n'a rien à voir avec la pauvreté d'aujourd'hui. Dans cet environnement mouvant, éviter le prêt à penser pour conserver une disponibilité, une ouverture et une grande souplesse d'esprit, une adaptabilité.

Enfin, il nous faut rechercher l'adhésion des personnes. La politique de la ville a échoué en dépit des milliards qui y ont été investis, et je crois que cet échec vient en partie du fait que ces quartiers ont été l'objet d'une politique élaborée par des personnes venues d'ailleurs et que les habitants n'ont jamais pu se l'approprier. Lorsqu'il s'agit de la pauvreté, il nous faut écouter les personnes qui y sont confrontées car elles savent des choses que nous ne

savons pas. Elles ont beaucoup de choses à nous apprendre y compris sur nous-mêmes.

Je place la journée de réflexion sous le signe de ce constat de bon sens, de ce refus de subir et de cette volonté d'agir : face à la pauvreté, il y a sûrement quelque chose à faire.

# Historique des politiques de lutte contre la pauvreté et du rôle des associations

**Mireille CHARONNAT**, présidente de la FNARS Nord-Pas-de-Calais, déléguée régionale du conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES)

---

Qu'on parle de pauvreté relative ou de pauvreté absolue, les chiffres sont là : 4,8 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, si l'on prend comme référence 50% du revenu médian, soit 803 euros ; et on passe à 8,5 millions de personnes si on prend comme référence 60% du revenu médian, soit 964 euros.

Dans la rue, aux restos du cœur, se côtoient aujourd'hui des marginaux, des jeunes, des familles, des migrants, des retraités... Nous sommes bien confrontés à une massification, à un approfondissement et à une diversification des situations de précarité tant sociales qu'individuelles.

Le système de protection sociale construit au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans une période de croissance économique, se révèle inadapté aux nouvelles données économiques. Chacun pouvait jadis espérer voir progresser son niveau de vie au fil de son parcours professionnel. Les dispositifs de solidarité ont été conçus comme des filets de sécurité transitoires, les minimas sociaux constituaient une réponse pour les oubliés de la croissance, relativement peu nombreux.

Un fossé toujours plus grand se creuse aujourd'hui entre l'environnement fondateur des systèmes de solidarité et la réalité économique et sociale : chômage de masse et de longue durée, accès chaotique à l'emploi, précarité des contrats engendrant une insécurité sociale débouchant pour certains sur une incapacité à se loger, à se soigner, bref à exercer les plus élémentaires de leurs droits.

Pourtant, lors des deux dernières décennies, les personnes vulnérables sont devenues peu à peu la cible principale des interventions de l'État et des associations sans pour autant diminuer ou freiner le nombre des demandeurs.

Devant un tel échec, ne faut-il pas acter aujourd'hui l'inefficacité de la mission du travail social issue du compromis social des trente glorieuses ? N'y a-t-il pas lieu, dans ce nouveau contexte sociétal et politique qui se cherche, d'investir le travail social d'une mission nouvelle aux côtés des personnes vulnérables ?

Quels seraient alors le devenir et le rôle joué par les associations qui œuvrent actuellement auprès de ces personnes vulnérables ? Comment et avec qui se construiront de nouvelles solidarités ? Vous y répondrez peut-être tout à l'heure lors des tables rondes.

Mais comme au CNAHES nous répétons souvent : « *pour savoir où tu vas, il te faut connaître d'où tu viens* », je vous propose auparavant un petit rappel historique de l'évolution de la prise en charge de la pauvreté au travers des siècles.

Quelles que soient les civilisations il semble qu'il y ait toujours eu des pauvres, du paysan de l'Égypte antique, au bédouin du désert en passant par le petit boutiquier chinois...

L'antiquité pratiquait l'hospitalité individuelle, les romains le clientélisme, ce qui permettait à beaucoup de survivre. Mais déjà les pauvres suscitaient tantôt la compassion, tantôt la répression, le mépris, le dégoût. On retrouve dans les textes de l'époque, des expressions significatives telles que : *miserabilus persona, famelicus, mendicus, claudus, simplex, debilis, abjectus, ulcerosus...*

Avec le christianisme, le rapport aux biens matériels et au don va changer de nature. L'esprit passe avant le corps. Le renoncement à la richesse, comme le don, sont des actes religieux. Mais par ailleurs, le malheur et la déchéance seraient plutôt considérés comme une punition, ou tout au moins, comme une situation voulue par Dieu et à laquelle personne ne peut rien.

### **Le Moyen-âge : la pauvreté théologique.**

Lui non plus n'a jamais considéré qu'il fallait éradiquer la pauvreté, celle-ci faisait partie intégrante de la condition humaine utile pour le salut des fidèles. Toutes les formes d'organisation de l'époque seront impliquées dans des œuvres de miséricorde : les confréries, les corporations, les communes, les monastères, l'Église qui lèvera un impôt spécial : la dîme. En donnant, le riche va assurer son salut personnel, en retour le pauvre se doit de prier pour son bienfaiteur. La colère de Dieu se manifeste au travers de famines, d'épidémies... Les mieux lotis désignent les responsables : ce sont tantôt les lépreux de Périgueux, les juifs, les marginaux, les miséreux...

### **Au 14<sup>ème</sup> siècle : oscillation entre la potence et la pitié.**

Deux catégories de pauvres seront ciblées : vagabonds et mendiants. Ils font déjà l'objet d'interventions publiques répressives. Les communes sont confrontées entre accueillir (ou tout au moins tolérer) ou exclure, c'est-à-dire

enfermer ou repousser ailleurs. Devant la montée des villes, on en appelle à des secours régionaux. Des bandes de criminels et des sociétés de mendiants s'organisent et sèment la terreur. A la violence de la misère répond la violence institutionnelle.

**Au 17<sup>ème</sup> siècle : la charité et l'enfermement seront toute l'action sociale. On va vouloir concilier utilité et philanthropie.**

Pour répondre aux mouvements d'indigents vers les villes, déplacements provoqués par une misère effroyable, conséquence des guerres et des épidémies de peste, les hôpitaux généraux seront créés. On y enferme les pauvres afin de mettre fin au vagabondage. Dans les ateliers de charité, Vincent de Paul (véritable inspirateur de l'assistance publique) propose un travail aux pauvres.. Ces pratiques doivent ou les punir, ou les guérir, ou les rééduquer, ou les convertir. Les pauvres valides travaillent dans un système de secours auto-financé. La concurrence va d'ailleurs réagir, ce qui amènera les villes à leur apporter ou bien des financements, ou bien des commandes.

D'autres catégories suscitent déjà des interventions. En 1638, est créée l'œuvre des enfants trouvés.

Si l'Hôtel Dieu fut le fleuron de la charité chrétienne, il n'en enferme pas moins le pauvre, le miséreux, l'indigent, l'handicapé dans l'assistanat. Il est privé de toutes ses libertés qu'il échange contre un quignon de pain. La devise légendaire inscrite au frontispice de l'Hôtel Dieu de Lille n'est-elle pas : « *quand le malheur arrive, la liberté ne sert à rien* ». Quand aux enfants recueillis, leur sort n'est pas meilleur. Comme les autres, on les met au travail parfois dès 6 ans !

**1789 : la révolution, on parle enfin de responsabilité de l'État.**

La révolution fait du pauvre un citoyen. La pauvreté n'est plus une fatalité, elle devient l'expression de dysfonctionnements de la société. Elle a des causes économiques. On nationalise les secours, on vend les biens hospitaliers. La loi doit inscrire les dépenses de l'assistance publique au budget de la Nation mais aussi distinguer le pauvre désireux de travailler, et auquel il faut faciliter l'accès à l'emploi ou à des secours, du pauvre inutile, traité comme un délinquant. Les droits émergent, mais la grande peur du législateur dès les premiers tâtonnements de la politique sociale sera d'encourager l'oisiveté, la paresse en voulant combattre la pauvreté, aussi vagabondages et mendicité deviennent des délits punis par la loi et ils le resteront jusqu'en 1994.

La révolution ne règle pas pour autant les rapports économiques. Les plus pauvres restent sans défense devant les puissants et représentent toujours un stock de main d'œuvre bon marché et docile.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, 1/10<sup>ème</sup> de la population est réduite à la mendicité en France et se tourne vers les organismes de bienfaisance.

Les notables s'occupent des hôpitaux accueillants les enfants abandonnés, les vieillards, les invalides, l'administration et la police gèrent les dépôts de mendicité.

### **Au 19<sup>ème</sup> siècle et le paupérisme.**

Les révolutions industrielles du 19<sup>ème</sup> seront une énorme machine à produire de la richesse mais aussi à récréer de la pauvreté. La montée du paupérisme conduit les élites politiques à en faire une question prioritaire. Ce fléau auquel la société découvre des causes multiples doit être combattu, la pauvreté nuit à la santé d'une main d'œuvre indispensable, génère des épidémies dangereuses pour tous et des comportements violents.

De nombreux auteurs sont fascinés par cette société en train de naître, ils nous décrivent des villes en plein développement, des ouvriers qui s'entassent dans les quartiers insalubres, la mise en place de la ségrégation entre les classes sociales et les liens entre la misère et le crime (je n'en citerai que quelques uns : Eugène Sue, Emile Zola, Victor Hugo...).

Presque tous sont révoltés par cette pauvreté qu'ils décrivent et sont amenés à prendre des positions politiques. Les progrès de la presse contribuent à leur diffusion et le « citoyen utile » va se transformer peu à peu en « électeur » dont le politicien sollicite la voix, la question sociale devient politique.

Quelques grandes figures vont émerger :

- Don Bosco : premiers patronages, ancêtres des clubs de prévention
- Mère Marie-Euphrasie Pelletier : fondatrice des Bons Pasteurs

Les colonies pénitentiaires pour jeunes délinquants se développent dont la plus connue fut celle de Mettray qui tente de faire évoluer l'enfermement en allant s'installer à la campagne afin de régénérer les colons. Ces colonies disparaîtront en 1939, 100 ans plus tard dans le scandale des bagnes d'enfants.

**Au 19<sup>ème</sup> émergera peu à peu une solidarité démocratique basée sur l'entraide mutuelle, les actions collectives mais aussi sur l'expression revendicative.**

On vise une transformation sociale à partir de la revendication et d'un changement économique. Ces « formes associatives » seront sévèrement réprimées : la loi le Chapelier interdit tout regroupement, le délit de coalition ne sera supprimé qu'en 1864, et ce n'est que 20 ans plus tard que les syndicats seront reconnus.

Les premiers médecins hygiénistes dénoncent les dangers de l'insalubrité et de la promiscuité, la bourgeoisie invoque la morale... Les descriptions de l'époque ne peuvent dire ce qui est pire, ou de l'alimentation ou du logement, tout est bon à habiter : les caves, les combles, les taudis... La municipalité sociale démocrate de Strasbourg va être une des premières à développer un programme de résorption de logements insalubres, et peu à peu émerge la nécessité de repenser le problème urbain en fonction de l'hygiène (l'eau !).

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle sera marquée par l'avènement, sans plan d'ensemble toutefois, des premières grandes lois d'assistance avec la création d'une administration centrale : la Direction de l'Assistance Publique du ministère de l'Intérieur. Ces lois visent, avec des conditions particulières d'éligibilité, des catégories particulières de bénéficiaires : malades, vieillards, infirmes privés de ressources qui seront pris en charge à l'échelle communale. La situation des pauvres indignes ne légitime pas une aide publique, des initiatives privées seront prises :

- 1882 : le 1<sup>er</sup> asile de nuit s'ouvre à Marseille, à la fin du 19<sup>ème</sup> on en recensera une centaine de grands et une multitude de petits. Ils sont gérés par les œuvres, souvent des congrégations religieuses, quelques-uns par des bureaux de bienfaisance en ville. Un seul, dans les Alpes, est directement géré par l'État.
- 1887 : édification de la maison de Nanterre pour les vagabonds, initiative publique, gestion par la Préfecture de police.
- 1887 : première ébauche des restos du cœur, l'œuvre de la Mie de pain s'ouvre à Paris.

Du côté protestant, dès 1878 l'Armée du Salut créée en Angleterre commence à avoir un rôle important en France.

Les premières mesures apparaissent pour limiter le travail des enfants, mais c'est surtout l'école obligatoire de Jules Ferry qui sera déterminante.

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle verra un débat très passionné entre les tenants de la charité privée et confessionnelle (rôle traditionnel de l'église) et les tenants de la bienfaisance (expression laïque et républicaine de la solidarité).

### **Le 20<sup>ème</sup> siècle : conquête des droits, la société civile s'organise.**

L'action sociale et le travail social vont émerger de ce débat, la notion de justice sociale (le droit) se substituera peu à peu à celle de fraternité (bienfaisance) et de charité (œuvre). Les individus gagnent le droit de s'organiser pour se défendre : syndicats, partis politiques. Le 20<sup>ème</sup> siècle mettra en place, au coup par coup, les lois réglementant le travail, la protection sociale, les congés payés, les salaires... Le principe du logement bon marché proposé et géré par la collectivité ou par un organisme semi public sera acquis en 1912.

Enfin la société civile a pu s'organiser réellement avec la promulgation de la loi 1901 créant les associations à but non lucratif. Des statuts sont obtenus. Ils vont structurer les champs d'intervention, et en même temps séparer ce que l'associationnisme pionnier voulait réunir au départ : d'un côté l'association à but non lucratif qui investira très vite le champ du social, d'autre part les coopératives et les mutuelles qui développeront le champ économique. Ces structures s'éloigneront les unes des autres en même temps qu'elles se différencieront du syndicalisme.

Parallèlement, démarre une intervention massive de l'État qui développera peu à peu les politiques d'assistance et d'assurance de la 3<sup>ème</sup> République. Elles joueront un vrai rôle d'amortisseur après la première guerre mondiale et durant la crise des années 30.

### **De l'aide sociale à l'action sociale de 1945 à 1975.**

Un cycle de croissance débute après la seconde guerre mondiale (les trente glorieuses).

Une date importante : 1945, création de la sécurité sociale.

Dans le déluge des perturbations sociales de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la délinquance juvénile triple (ouverture de centres d'accueil, de triage, d'observation, ordonnance 1945 relative à la délinquance juvénile). Les associations de Sauvegarde, les sociétés de patronage, la direction de l'éducation surveillée investissent les châteaux (patrimoine abandonné et très bon marché) et les transforment en structures à vocation sociale où l'on accueille de jeunes détenus libérés, mais aussi des enfants considérés comme victimes de leur milieu familial (les châteaux de social).

Le dynamisme du secteur de l'enfance inadaptée se retrouve aussi dans les Conférences du méridien animées par Henri Joubrel où participent, à égalité, l'ensemble des mouvements de jeunesse (scoutisme, éclaireurs de France).

- 1943 : c'est déjà Deligny et les débuts de la prévention spécialisée (on fête cette année les 100 ans de Deligny)
- 1945 : création du Secours Populaire
- 1946 : création du Secours Catholique.

On parle aussi de formation, de statut du travailleur social, naissance de l'Association nationale d'éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI) en 1947. Se construira tout un secteur public aux côtés d'un grand secteur privé associatif :

- 1953 : les bureaux d'aide sociale remplacent les bureaux de bienfaisance.
- 1954 : Emmaüs, appel de l'Abbé Pierre, crise sans précédent du logement, pénurie, insalubrité, hausse des loyers... On meurt de froid dans les rues. Les premiers bidonvilles se sont créés avec l'arrivée des immigrés marocains venus de Casablanca, en raison de la pénurie de main d'œuvre.

Les pauvres quittent peu à peu les centres villes pour la périphérie, et se développent les banlieues (mettre au ban, banni, banlieue).

La société se découvre collectivement responsable de risques comme la maladie, la vieillesse, la famille, le chômage, mais aussi le vagabondage. Ces fléaux sociaux deviennent des problèmes sociaux. Le clochard est plus sympathique que le vagabond.

Enfin, naît l'espoir de mettre un terme à la pauvreté. L'alliance d'une croissance dynamique avec l'Etat Providence doit conduire à l'élimination des derniers îlots de pauvreté : vieux sans ressources, paysans pauvres, immigrés, clochards. On parle dès lors de quart-monde avec le Père Joseph Wresinski (fondateur d'ATD quart-monde).

On constate dans les années 1950-1970, un fort décroissement de la pauvreté dans l'ensemble des sociétés industrialisées. Les politiques sociales s'ajoutent à la croissance et au plein emploi (SMIG en 1950, minimum vieillesse en 1956, allocations familiales...). Les villes se peuplent d'HLM. Les associations ont développé de nombreux services en direction des personnes en difficulté, et pour une grande majorité d'entre elles se sont rapprochées de l'État et amorcent un processus d'institutionnalisation. L'État les intègre à ses politiques d'action sociale, de promotion et d'éducation.

## **L'émergence des nouveaux pauvres.**

Mais les trente glorieuses se terminent déjà, le milieu des années 1970 amorce un retournement. Durant 20 ans se succéderont les crises (du pétrole, de la sidérurgie, du textile...) associées à une faible croissance, des pans entiers de l'industrie basculent et des régions complètes sont sinistrées, fini le plein emploi. Le chômage de masse s'installe, avec les chômeurs de longue durée, les « nouveaux pauvres », les SDF, les jeunes sans emploi, les mères célibataires. On assiste dans le même temps à des évolutions considérables au sein de la famille, le divorce se banalise, les familles monoparentales explosent.

Dans un contexte de transformation des problèmes sociaux et de transformation des politiques sociales, les rapprochements et les conventionnements entre l'Etat l'État et le secteur privé associatif, entre collectivités et associations se développent et se formalisent avec le souci d'expérimenter, de déroger, d'innover... L'engagement financier de l'État, mais aussi des Conseils généraux ne cesse d'augmenter.

Les années 1980 voient la mise en scène politique et médiatique de la nouvelle pauvreté qui s'illustre par les sans-abri et les morts de la rue. On assiste à un lobbying associatif sans précédent avec l'engagement des fondateurs : l'Abbé Pierre, Joseph Wresinski, puis Coluche... Le paysage « des œuvres » a changé, elles sont devenues de grands organismes caritatifs, souvent déconcentrés qui se structurent peu à peu en une branche bénévole et une branche très professionnalisée qui gère des établissements (sauf ATD).

Face à cette nouvelle pauvreté, État et collectivités lancent une autre vague de politiques sociales et s'engagent de plus en plus dans un processus de délégation aux associations. L'insertion sociale est la solution proposée pour lutter contre la pauvreté. Cette approche globale se traduit paradoxalement par des mesures de plus en plus spécifiques relevant de plans pauvreté-précarité.

- 1988 : on instaure le RMI, on traite l'urgence et les SDF (SAMU social)
- 1990 : loi Besson sur le logement
- 1994 : publication du rapport ATD (il met en évidence le lien entre pauvreté et droits de l'homme)
- 1998 : grande loi contre l'exclusion sociale
- 1999 : CMU

A défaut d'éradiquer la pauvreté, ces dispositifs permettent à une grande majorité des plus démunis d'avoir un revenu, de pouvoir se loger, se nourrir, de disposer d'un confort élémentaire et d'accéder aux soins.

En 2009, la pauvreté est toujours à l'ordre du jour, mais les déficits étatiques et les politiques européennes percutent fortement le fonctionnement des associations :

- 2001 la loi organique relative aux lois de finances (LOLF, réforme du budget de l'État)
- la loi 2002-2 (place de l'utilisateur, schémas....)
- décentralisation acte 2 (le département devient pilote de l'action sociale)
- loi 2005 (maintien en milieu ordinaire)
- l'évaluation, la révision générale des politiques publiques (RGPP)
- les appels d'offre et les appels à projet

Ces évolutions font peser de nouvelles contraintes réglementaires très fortes sur les associations, elles sont devenues peu à peu prestataires du pouvoir public. Avec la crise, il y a de plus en plus nécessité d'endiguer les déficits étatiques, de faire des économies, ce qui rend les associations encore plus dépendantes alors que les besoins augmentent. En devenant de plus en plus gestionnaires, le caractère combatif et politique s'est beaucoup émoussé. Certaines ont, petit à petit, oublié le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la construction même de la solidarité c'est-à-dire le lien social. Le souci de l'organisation et de la pérennisation des actions a bien souvent fait oublier le projet !

Dans ces temps de mutation difficiles pour beaucoup, le regard de la société sur les pauvres va à nouveau évoluer, peu à peu ils redeviennent suspects, assistés, tricheurs, responsables de leur situation...

Un siècle après la sortie de la loi 1901, voici ce qu'écrivait Jean- Michel Belorgey : *« force est de constater que les frontières se sont brouillées, des associations se révèlent n'être que des « entreprises déguisées », d'autres ne sont que des « faux-nez » de l'administration, aux bénévoles et militants sont venus s'ajouter des experts et des salariés... parallèlement les mutuelles sont devenues les auxiliaires de protection sociale, les coopératives se sont confrontées aux lois du marché »*. Quant aux syndicats, ils sont plus que jamais à la recherche d'effectifs.

Toutefois ces évolutions qui pèsent lourdement sur les associations et qui atténuent leurs spécificités, et interrogent profondément leur avenir, coexistent avec la résurgence inattendue d'un associationnisme solidaire qui réclame une autre économie et qui privilégie le social, l'humain, l'environnemental, le culturel, le durable.

Alors quel avenir pour nos associations et bien plus largement pour le travail social ? Pour ouvrir quelques pistes, et en guise de conclusion je vous propose

les trois scénarios envisagés par Jean- Louis Laville et Renaud Sainsaulieu dans leur dernier livre « l'association » :

- 1<sup>er</sup> scénario : les associations au service d'un capitalisme moralisé, mélange de morale évoquant le 19<sup>ème</sup> avec une nouvelle idéologie de « l'homme économique », en bref on valorise la société civile et en même temps on diminue l'intervention de l'État.
- 2<sup>ème</sup> scénario : on considère les associations non plus comme des « entreprises privées » mais dans une subordination au service public - instrumentalisation-objectifs fixés par les tutelles de l'État - regroupement-prestataires de services- plates-formes techniques-évaluation-standardisation. Pas d'innovations, pas de co-élaboration de l'intérêt général. Les domaines prioritaires restent publics, mais ils sont complétés par un secteur associatif assimilable à un sous-traitant.
- 3<sup>ème</sup> scénario : il peut s'assimiler à un regroupement entre économie sociale et économie solidaire ce qui suppose des alliances avec les composantes de l'économie marchande des territoires (circuit court). Dans cette configuration, on peut imaginer que les associations ne pallient pas le désengagement de l'État, mais elles questionnent, elles interpellent le service public dans le sens d'un renouvellement de ses modalités d'intervention, garantissant à la fois la professionnalisation des emplois, mais faisant une juste part à l'usager, à l'engagement des bénévoles. Bien évidemment, cela ne peut passer que si les associations se revendiquent comme des espaces publics de la société civile, si elles sont véritablement des lieux d'expression et si elles font apparaître cette dimension à l'extérieur, donc décident de prendre la parole plus fortement pour un nouveau dialogue avec les pouvoirs publics, à la fois conflictuel et constructif.

Ces scénarios n'engagent que leurs auteurs, ils croisent ou contredisent peut-être ceux qui sont aujourd'hui en réflexion au sein de la plupart des grandes fédérations ou fondations et au sein même de l'Etat au travers de son plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Je vous laisse en débattre.

#### Bibliographie :

*La notion de pauvreté dans le temps*, Liliane Amoudruz, 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (espaces dialogues) pages 1-27.

*Les Gens de rien*, André Gueslin, une histoire de la grande pauvreté au 20<sup>ème</sup> siècle (Fayard 2004).

*La pauvreté dans l'hexagone, alternatives économiques, économie française, chiffres 2013.*

*La régulation des pauvres, Serge Paugam et Nicolas Duvoux, PUF, 2ème édition.*

*L'association, sociologie et économie, Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, édition Fayard, collection Pluriel 2013.*

*Histoire de la misère, Jean-François Dortier, Sciences humaines, n°202, mars 2009.*

*Cent ans de vie associative de Jean-Michel Belorgey, presse de sciences-po, 2000.*

*Sortir de la rue, Conférence de consensus de la FNARS, novembre 2007, évolution des interventions privées et publiques en faveur des personnes sans domicile.*

*Adapter la protection sociale à notre société de précarité, le Monde, 05 décembre 2012, Louis Gallois et Gilles Pierre, FNARS.*

# Que dire sur la pauvreté ?

**Isabelle NONY**, sociologue

---

*« Le pauvre a des droits incontestables sur l'abondance du riche. L'humanité, la religion nous font un devoir de soulager nos semblables dans le malheur. »*

Turgot, 1750

Parler de la pauvreté, c'est s'exposer à de grandes difficultés, car l'expression est utilisée dans des sens très divers, ce qui peut empêcher l'analyse. Une chose est certaine, le terme de pauvres a toujours désigné les plus démunis, ceux qui occupent la strate (la classe, la caste) la plus basse de la société.

Au cours de l'histoire, les mots n'ont pas manqué pour les désigner : déshérités et indigents, malheureux et nécessiteux de l'Ancien Régime ; miséreux, prolétaires, vagabonds et chemineaux du XIXe siècle. Avec l'Etat-providence, arrivent assistés, marginaux et asociaux. La crise fait émerger fragiles et marginalisés et le XXe siècle s'achève avec la présence des exclus. Les années 2000 voient se multiplier précaires et sans-abri, et arrivent les travailleurs pauvres...

Mais de qui parle-t-on réellement quand on parle des pauvres ? Cette question suppose de définir d'abord les dimensions de la pauvreté, puis d'envisager les rapports qu'elle entretient avec l'inégalité avant de s'interroger sur les risques de stigmatisation.

## **Les facettes de la pauvreté**

La pauvreté est un phénomène multiforme, elle n'a pas le même sens en ville ou en campagne, à Paris et à Bombay, il y a soixante ans et aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je ne me hasarderai pas à donner un nombre : faut-il additionner le nombre de mal logés, de travailleurs précaires, d'illettrés, de familles monoparentales... pour savoir combien il y a de pauvres ?

La pauvreté peut être absolue ou relative : il y a des différences dans la condition de pauvre selon que le pays est riche ou pauvre. La pauvreté relative renvoie aussi à la subjectivité : nous mesurons mieux les écarts avec nos voisins immédiats qu'avec ceux qui gagnent 10 fois, voire 100 fois plus que nous. Ce qui oblige à faire la différence entre les pauvres et les très pauvres,

entre ceux qui gagnent le salaire minimum et ceux qui sont en dessous, entre ceux qui ont un logement insalubre et ceux qui dorment à la rue.

La pauvreté peut également s'appréhender en déclinant ses différentes dimensions : monétaire, culturelle, affective. La pauvreté économique est celle à laquelle on pense immédiatement. Les économistes considèrent que sont pauvres les ménages vivant avec un revenu au-dessous du seuil de 50% (ou 60%, selon les auteurs) du revenu médian<sup>1</sup>, c'est ce qu'on appelle le seuil de pauvreté. Mais le manque d'argent est moins important que le manque de pouvoir qui en découle, un manque désigné par Amartya Sen comme « l'impossibilité des individus de choisir ce qui leur semble bon pour eux-mêmes ».

La pauvreté culturelle, loin de se limiter à la fréquentation des musées ou des cinémas, désigne la connaissance et l'information. Elle va de l'accès à l'éducation à la fracture numérique. La notion de laissés-pour-compte exprime bien cette idée que certains ont été laissés sur le bas-côté, tandis que s'éloignait le char de la modernité. C'est parmi ces personnes qu'on rencontre le plus de gens qui n'ont pas recours<sup>2</sup> aux prestations auxquelles ils pourraient prétendre, faute de savoir qu'ils y ont droit ou de lien avec les personnes qui favorisent cet accès au droit.

La pauvreté affective renvoie souvent à la prime enfance. Avant de savoir ce que vaut l'argent, l'enfant a une conscience très nette de ce qu'il représente pour ses parents : une charge ou une richesse. Nombreuses sont les trajectoires individuelles qui démarrent dans les difficultés matérielles, mais qui réussissent une carrière grâce à la sécurité affective dont ils ont bénéficié. Les autres, enfants battus, maltraités, abandonnés ou placés, ceux qui n'ont pas connu la chaleur du « chez soi », risquent fort de se retrouver à la rue dès qu'ils auront 18 ans. Or, la famille est reconnue pour atténuer les effets de la pauvreté alors que vivre seul est un facteur aggravant.

De tout temps, on a fait la différence entre pauvreté choisie et pauvreté subie. Le nouveau pape a mis sur le devant de la scène la figure de François d'Assise qui a rappelé en son temps la nécessité de la pauvreté pour les moines. Dans l'univers laïc, les adeptes de la décroissance ou ceux qui acceptent de perdre une partie de leur pouvoir d'achat en choisissant un emploi en accord avec leurs valeurs s'inscrivent dans cette pauvreté choisie.

---

<sup>1</sup> La médiane divise une population en deux : la moitié est au-dessus, l'autre au-dessous. Si le revenu médian est de 100, les pauvres sont en dessous de 50.

<sup>2</sup> La question du non-recours est au cœur du dernier « Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France » paru en Décembre 2012 et disponible en ligne [www.ladocumentationfrancaise.fr/var/rapports](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/rapports)

## **Pauvreté et inégalité**

Au cœur de la pauvreté se loge la question des inégalités. La phrase de Turgot en exergue montre que le problème n'est pas récent. Mais pendant très longtemps, le sort des pauvres a été laissé à la responsabilité de la charité, qui ne vise pas à l'égalité entre pauvres et riches mais évite que les pauvres (qui sont les plus nombreux) ne s'en prennent aux riches.

La Révolution française modifie cet ordre de fait puisqu'elle prétend instaurer une société égalitaire. Elle supprime la charité pour inventer l'assistance, c'est-à-dire le passage d'une solidarité privée à une solidarité publique. La pauvreté existe encore, mais désormais, elle est illégitime. De cela naît l'Etat-providence, c'est-à-dire l'Etat qui tente, par les redistributions, de réduire les inégalités de nature. Pour certains l'assistance a pour rôle de sortir les pauvres de leur condition. Pour d'autres, plus radicaux, elle permet de réguler les tensions du système social.

Les Trente Glorieuses ont rendu la pauvreté presque invisible grâce à la protection sociale. Les pauvres sont pris en charge sur une base individuelle au titre de l'assistance, mais ils se sentent isolés, et ainsi ne remettent pas en cause le système. Puis les années de crise viennent mettre à mal l'Etat-providence car le contexte a évolué : vieillissement de la population et chômage structurel, concurrence internationale et affaiblissement des solidarités de proximité. D'où la recherche de nouvelles solidarités.

## **Pauvreté et disqualification**

A la société industrielle où régnait le plein emploi a succédé la société post-industrielle qui connaît le chômage de masse. Ceux qui sont exclus durablement du travail cumulent souvent d'autres difficultés, d'où l'émergence du terme insécurité sociale. La dépendance à l'égard de l'assistance se traduit souvent, pour les intéressés, par un sentiment d'inutilité sociale.

Certains suspectent les assistés et traquent les faux chômeurs ou les faux allocataires. Mais l'exclusion n'est pas de la responsabilité des individus, c'est le résultat d'un processus qui révèle les dysfonctionnements de notre système économique et social. Ainsi la pauvreté touche des individus qui ne sont pas nés pauvres. Elle représente alors une rupture, un déclassement

Le pauvre, c'est toujours l'autre, celui qui s'écarte de la norme, le handicapé social. D'où la tendance à criminaliser la pauvreté et à faire des vagabonds (des étrangers) la source de tous les problèmes sociaux. C'est d'autant plus vrai lorsque de nombreux ménages en situation de précarité se retrouvent dans les mêmes quartiers, ségrégation urbaine rime alors avec disqualification sociale.

Tout cela nous montre que lorsqu'on abandonne le concept abstrait de pauvreté, le pauvre, les pauvres, nous renvoient à notre responsabilité de citoyen.

### Bibliographie

*Les métamorphoses de la question sociale* : Robert Castel, (1995), Paris, Folio Essais, 2002.

*L'Etat-providence* : François Ewald, Paris, Grasset, 1986.

*Les formes élémentaires de la pauvreté* : Serge Paugam, PUF, 2005.

*Repenser l'inégalité* : Amartya Sen, Paris, Fayard, 2000.

*Les pauvres* : Georg Simmel, (1908), Paris, PUF, 1998.

## **- Table ronde n°1 - Prévention et milieu ouvert**

**Cette table ronde réunit des représentants d'acteurs engagés dans l'intervention auprès des familles, soit dans le cadre de la prévention (soutien à la parentalité), soit dans le cadre d'interventions en milieu ouvert (TISF, AED, AEMO, MJAGBF). Comment les associations s'emparent-elles de la question de la pauvreté ? Comment les professionnels prennent-ils en compte la pauvreté des familles ? Quel est l'impact sur les pratiques ?**

***Marie-France BERNARD, déléguée aide & intervention famille,  
ADESSAdomicile***

---

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) interviennent au domicile des familles pour réaliser des missions concrètes. Ces professionnels sont donc présents régulièrement et dans la durée, au lieu de vie de la famille, pour accompagner les activités de vie quotidienne (repas, entretien de la maison, etc.), tout autant que pour les soins aux enfants, pour un accompagnement socio-éducatif, en situation de précarité, de prévention des exclusions ou pour faire face dans le quotidien au surendettement. Les services s'inscrivent dans l'accompagnement de la fonction parentale, du soutien à la parentalité.

Les services de TISF sont financés par les conseils généraux ou les CAF, ce dernier financement s'accompagne toujours d'une participation financière de la famille. Ce reste à charge fait qu'aujourd'hui des familles s'excluent car elles ne sont plus en mesure de le payer. Du fait du cadre légal et du contexte financier actuel, les structures ne peuvent plus compenser les difficultés des familles à payer le reste à charge. De plus, les associations ne peuvent plus aujourd'hui avoir des créances douteuses de la part des familles. Le modèle économique de l'intervention à domicile conduit les associations à exclure certaines familles qui auraient besoin de leur intervention.

Une autre observation de la fédération est cette pauvreté des familles qui devient structurelle, c'est-à-dire qu'il y a un mille-feuille de motifs de pauvreté dans lequel on ne sait pas dire quel a été l'élément déclencheur : emploi, logement, éducatif, social, affectif...

Les professionnels de terrain remarquent que la pauvreté économique bloque encore plus les personnes dans l'accès à leurs droits. Par exemple, une femme

enceinte aura plus de difficultés à accéder aux soins du fait de sa situation de pauvreté. La possibilité d'accès aux soins existe, mais les personnes s'en excluent. Un autre effet de la pauvreté est que les besoins fondamentaux d'hygiène et de soins sont remis en cause. La pauvreté ferait perdre même la capacité de se laver et de se soigner, qu'il y ait accès à l'eau ou pas. Cette situation extérieure est tellement intériorisée que même si elles y ont accès, les besoins fondamentaux ne peuvent plus être assurés par les personnes elles-mêmes.

### ***Marie-Noëlle BERTHOU, vice-présidente de l'ADSEA 29***

---

Paolo Freire dans la pédagogie des opprimés écrivait que « *Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde.* ». La maison des parents a été ouverte en 2009 dans le Finistère. Cette structure a un slogan « On ne naît pas parents, le devenir se construit au jour le jour ». Le projet de la maison des parents s'est ouvert grâce à une volonté politique, il a été construit par des professionnels de terrain et une bénévole d'ATD Quart-Monde qui se sont réunis au sein d'un collectif autour du constat qu'il n'existait pas de structure pour soutenir tous les parents y compris les parents les plus vulnérables dans l'exercice de leur parentalité. C'est une structure de prévention primaire qui s'adresse à tout parent ou futur parent qui désire être écouté et accompagné. C'est un lieu unique qui rassemble un éventail de services pour l'accompagnement des parents et des enfants. Quatre objectifs sont identifiés par les acteurs de la maison des parents : agir dans la prévention primaire, valoriser et requalifier les compétences parentales et favoriser la co-formation par le croisement des pratiques, créer du collectif et de la mixité sociale et socialiser les familles.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange où on vient se ressourcer entre parents avec le soutien de professionnels qualifiés. La plupart des actions concernent les enfants de moins de 6 ans. Deux types d'accueil sont proposés : temps libre et ateliers. Les ateliers individuels permettent de soutenir les parents autour de gestes de la vie quotidienne. Les ateliers collectifs sont proposés par les parents eux-mêmes. Le professionnel construit une relation de confiance et adapte le moment d'accueil au souhait des parents et de l'enfant. Pour les familles, la prévention primaire c'est anticiper le risque, agir quand le problème est minime, prévenir des mauvaises attitudes transmises pendant leur enfance, prendre du recul. Les professionnels ne proposent pas un modèle éducatif mais proposent un cadre, une structuration. Ils visent le bien-être et le lien entre parents et enfants.

« Des ressources plutôt que des carences », c'est une logique investie par tous à la maison des parents. Les parents se sont approprié la démarche et reconnaissent qu'il y a plusieurs façons d'éduquer un enfant. La maison des parents part du principe que les parents ont la compétence à tenir leur position, il s'agit de reconnaître l'action familiale sans a priori y chercher de faille. Les professionnels ont un rôle central. La maison des parents ne leur appartient pas, mais la structure leur est destinée. C'est un lieu ressource qui implique des professionnels pour garantir la mixité sociale, la pérennité du lieu, et pour détecter avec bienveillance les situations de mal-être.

Le rôle du tiers est important pour soutenir le groupe. La présence d'une volontaire d'ATD Quart-Monde permet de garantir la participation de chacun dans un souci démocratique. Cela donne une place entière aux parents y compris pour la définition du projet.

***Marie-France SITTLER, vice-présidente du Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO)***

---

L'AEMO et l'AED sont des interventions à domicile qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance. L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) est ordonnée par le juge des enfants (dans le cadre de l'assistance éducative déclinée dans le chapitre du Code civil concernant l'autorité parentale) et s'impose aux parents et aux enfants. L'aide éducative à domicile (AED) est une prestation de l'Aide sociale à l'enfance proposée par le Conseil général, qui se fait avec l'accord des parents. Les deux mesures sont nominatives, personnalisées, pluridisciplinaires et limitées dans le temps. Le but est de modifier des fonctionnements familiaux qui ont été repérés comme pouvant compromettre le développement de l'enfant. L'AEMO s'adresse donc potentiellement à tous les publics, les conditions de vie sociale des familles ne sont pas la porte d'entrée. Les professionnels ont souvent peu mis en avant les conditions matérielles de vie des familles. Mais il ressort quand même bien des données chiffrées que l'on a que les familles concernées par l'AEMO rencontrent majoritairement plusieurs formes de précarités. Si la pauvreté n'est pas la porte d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, pour autant est-ce que la grande précarité fait basculer la famille dans la protection de l'enfance ? La précarité des parents sur le plan économique affecte bien évidemment les enfants et les met dans une situation de vulnérabilité qui peut compromettre leur développement et justifier l'intervention des services.

La forme de l'intervention en AEMO centrée sur la question de la parentalité fait que la pauvreté est prise en compte dans un vrai travail de partenariat

avec les services sociaux de droit commun, mais également avec des équipes de bénévoles. Le but est de s'assurer que les familles aient accès au dispositif ou d'aider les familles à retourner vers ces services, de créer du lien social.

Ce que nous renvoient les professionnels du CNAEMO, c'est l'aggravation de toutes les formes de précarité et l'insuffisance de plus en plus criante des réponses sociales apportées. Il peut être difficile d'aller vers des questions de liens affectifs et éducatifs quand les conditions de vie sont telles qu'elles mettent les enfants en situation de danger. Les difficultés varient selon le territoire. A Paris par exemple, une question majeure est celle du logement. L'isolement des enfants et des familles est également relevé dans certaines régions plus rurales.

Cette question est toujours présente mais elle n'est jamais première. Le CNAEMO a mis en place un carrefour d'observation et de recherche pour obtenir des données qualitatives et quantitatives, notamment sur cette question. Une des réponses à cette problématique est de la rendre publique et de prendre position. Par exemple, la question des jeunes majeurs doit être une vraie préoccupation. De même, sur le projet de loi actuellement en discussion au Parlement, sur le versement des allocations familiales au Conseil général en cas de placement de l'enfant, les professionnels doivent se mobiliser pour dénoncer ce projet.

***Bruno SEGISSEMENT, administrateur du carrefour national des délégués aux prestations familiales (CNDPF)***

---

Le CNDPF, anciennement CETT, réunit les professionnels en charge de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), ancienne tutelle aux prestations familiales. Cette mesure existe depuis la création des prestations familiales ou presque. Dans un film de 1956 sur un tuteur aux prestations familiales, on constate qu'on utilisait déjà des notions de misère liée à l'alcoolisme ou au logement des familles. Aujourd'hui, le vocabulaire a changé, la morale jugeante a « normalement » disparu. Cependant, les interventions actuelles ont toujours les mêmes portes d'entrée. En principe, les prestations familiales doivent être utilisées dans l'intérêt de l'enfant. Si ce n'est pas le cas, et à son détriment, un accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) peut être proposé à la famille, et si cela ne suffit pas le juge peut prononcer une MJAGBF. Cette mesure a pour finalité la gestion autonome des prestations par la famille.

Ces professionnels se sont toujours retrouvés à travailler avec des familles en situation de pauvreté ou de précarité. Dans les années 80, on parlait de précarité et beaucoup de surendettement, c'est une mesure qui a beaucoup été utilisée. Aujourd'hui, on retrouve de plus en plus souvent des familles en situation de pauvreté, c'est-à-dire une pauvreté installée et non plus une situation en dégradation. Par exemple, un service a donné le chiffre des ressources moyennes par mois et par personne : 338€. Les familles qui sortent du dispositif sont le plus souvent satisfaites des objectifs atteints. C'est une mesure qui semble toujours adaptée, même si elle n'a pas toujours eu bonne presse.

Les problèmes de logement sont une constante rencontrée dans cette mesure. Françoise Dolto disait : *« l'Enfant se sécurise intérieurement autant auprès de ses parents, de leur affection, de leur autorité qu'en se confrontant aux murs de sa chambre »*, que dire quand ceux-ci deviennent sans cesse provisoires comme dans un hôtel social...

Guillaume Leblanc a bien décrit les effets de la précarité en parlant des « sans voix ». Lorsque le déni de reconnaissance est tel qu'il suspend la voix de celui qui est méprisé. La première des choses est donc de les écouter avant de comprendre.

Dans la description de ces effets sur la famille, je vous en retransmets quelques-uns :

- la faiblesse à faire valoir ses droits, voire abandon de ses droits : une des premières actions est donc de faire rouvrir les droits, si la famille ne les connaît pas et comprendre pourquoi elle n'y avait pas accès.
- le sentiment d'injustice, révolte sociale.
- la dégradation de la santé physique ou mentale.
- les réactions d'enfant en adulte : certains se comportent en caïd pour sortir de cette pauvreté, d'autres se sentent hyper-responsables de leur fratrie ou de leur parent.
- désinvestissement scolaire.
- la perte de lien affectif continu : ce sont les effets de la rupture entre l'enfant et la personne de référence.
- la perte d'estime de soi, le sentiment d'inutilité sociale.
- l'humiliation.

L'entrée par la situation économique, le fait de ne pas savoir bien gérer les prestations familiales peut parfois être moins stigmatisant que celle de l'éducatif qui peut être vécue comme celle du mauvais éducateur ou mauvais parent. On essaye aussi de mettre les familles en lien avec les réseaux bénévoles.

C'est une des rares prestations qui n'est pas financée par le Conseil général, mais par l'organisme débiteur des prestations. Il y a un certain nombre de familles dont un ou plusieurs enfants sont placés. Le projet de loi actuellement en discussion qui prévoit le transfert des prestations familiales à l'ASE en cas de placement de l'enfant ne fait apparaître à aucun moment la notion d'intérêt de l'enfant. Or, cette mesure peut permettre à des enfants placés de revenir le week-end ou pendant les vacances dans des conditions descentes.

## **- Table ronde n°2 - Séparation et accompagnement des familles**

**Cette table ronde a pour but de s'interroger sur l'éventuelle corrélation entre la pauvreté des familles et le placement. Les effets de la pauvreté sont-ils un facteur de placement ? Dans l'affirmative, peut-on l'éviter ? Quel est l'impact de la pauvreté des familles sur les pratiques ?**

***Monique LABASTIRE et Sylvie LECLERC, membres du bureau de l'union, nationale des acteurs du parrainage de proximité (Unapp)***

---

L'association La Parentèle est membre fondateur de l'Unapp. Elle participe avec l'ensemble des acteurs du parrainage à de nombreux travaux de réflexion. Chaque association a partir de son ancrage géographique et ses observations a pensé le parrainage.

Je vais présenter la réflexion qui amené à proposer du parrainage de proximité pour enfants à des familles isolées dans un contexte de prise en charge institutionnelle. Puis j'évoquerai l'intérêt de cette démarche intergénérationnelle et de solidarité entre les personnes

Il y a quelques années, alors professionnelle dans un Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, j'ai été avec mes collègues interpellée par la répétition des placements d'enfants dans les histoires de vie des femmes accueillies. Était-ce inévitable que se rejouent de générations en générations ces mêmes scénarios ? Quelles responsabilités, nous professionnels, portons-nous dans ses répétitions ?

Nous remarquons aussi l'isolement total de ces femmes, chefs de familles. Elles ne bénéficiaient de très peu de relais, hors professionnel, pour partager la responsabilité de l'éducation des enfants.

A partir de ces questionnements et observations, un membre de l'équipe éducative a parlé du parrainage de proximité. C'était en 1994, on ne connaissait rien du parrainage de proximité. Mais nous avons été suffisamment séduits par l'idée de tisser et favoriser un lien amical et social autour de la famille, de permettre l'ancrage dans un réseau pour échapper à ce qui semblait être un déterminisme.

Cinq familles accueillies dans le centre d'hébergement se sont investies dans ce projet. Huit enfants ont été parrainés et très vite sont arrivés des témoignages de satisfactions. Les mamans étaient valorisées par le regard des parrains sur leur enfant. Et par ricochet ce regard bienveillant les soutenait et les valorisait leur fonction parentale. Les familles, actrices, se dynamisaient autour de ce projet.

Nous avons alors perçu toute la force d'être « considéré », de bénéficier d'un regard positif, pour le mieux être des familles. Cela nous a permis de percevoir toute la charge négative reçue par les familles en grande difficulté, qui malgré leur volonté où leur désir de faire pour le mieux, se sentaient interpellées ou sous le regard jugeant de l'école, des services sociaux, des équipes éducatives.

En 1999, riches de cette expérience nous créons la Parentèle avec l'idée forte de poser un « autre regard ». Pour cela nous avons changé de vocabulaire, abandonné les mots « bénéficiaires » et « usagers ». Chacun à la Parentèle vient librement, peut devenir adhérent et participer au projet associatif.

A côté du parrainage, nous avons mis en place des moments d'échange et de rencontres entre parents, des « Brin de causette ». Des temps où le parent peut parler de lui en tant que personne et profiter du soutien et de l'expérience de ses « pairs ». C'est un temps de reconnaissance, d'attention et d'écoute à l'adulte pour qu'il puisse être disponible pour exercer sa parentalité.

Nous avons un recul de plus de 16 ans sur la question du parrainage de proximité. Nos observations sont les suivantes :

- La place de chacun : le parrainage renforce le lien de filiation. C'est autour de lui que se construit le lien du parrainage avec l'idée de confirmer le parent dans son autorité et sa responsabilité parentale. Les parrains se situent au coté des parents. Les places de chacun sont clairement définies : pas de substitution, mais de l'ouverture et de la complémentarité.
- La position du parrain : A travers de simples temps de vie partagés avec l'enfant, le parrain découvre et reconnaît l'individualité et les potentialités de celui-ci. La relation avec le parent se construit autour de ces témoignages « bienveillants et bien-traitant » qui vont créer l'alliance entre eux. Par l'enfant, le parrain approche l'intimité d'une famille. Il doit en être extrêmement respectueux. L'intérêt du parrain se porte sur un enfant existant dans sa famille et dans les valeurs qu'elle développe, dans son environnement, dans sa réalité, pas sur un enfant seul.

- Le parent : dans le projet de parrainage le parent a une place essentielle, sans lui rien ne peut se faire. La relation avec le parrain dépend de ce que chacun désire construire. Elle a pour base la réciprocité : l'un est l'égal de l'autre.

À la Parentèle, le parent qui souhaite un parrainage pour son enfant a envie pour lui d'un autre devenir que le sien. Il se sent démuni dans la transmission d'autres possibles. D'autant que souvent il se trouve privé de références familiales. C'est une part d'un avenir meilleur qu'il vient chercher et qu'il exprime par ses mots : « je veux qu'il ait d'autres chances que moi, qu'il fasse des choses que je ne peux pas faire avec lui, que je ne peux pas lui offrir, qu'il ouvre son horizon »

Le parrainage, c'est de la relation humaine, qui a pour base les références sociales de chacun. Dans cette construction de liens, il est nécessaire pour nous de prendre du temps, d'accompagner dans les réajustements à faire pour comprendre la réalité et les différences de l'autre. Le parrainage enrichit le capital humain et social de l'enfant par toutes les expériences de vie cumulées.

Le devenir des jeunes est prometteur. Certains des filleuls sont des adultes à présent, de plus de 25 ans. Ils sont entrés dans la vie professionnelle, ont créé autour d'eux un vrai réseau social et se projettent dans leur propre vie familiale. Ils restent en lien avec leurs parrains.

Notre association, Thalie, a monté en 1998 des centres maternels auxquels sont adossés un centre de formation et un lieu de rencontre avec une antenne de logement et de parrainage. Le but est que ces familles qui ont du mal à aller dans les lieux communs puissent créer des liens entre elles. Des jeunes mamans mineures étaient installées dans des maisons de retraite. Une famille pauvre peut apporter quelque chose à d'autres.

Il y a des familles dont les parents n'ont aucun droit en France, ces enfants n'ont pas accès aux crèches, à la cantine, ce qui aggrave la situation de pauvreté.

***Maryvonne CAILLAUX, volontaire du mouvement ATD Quart Monde***

---

Dans le mouvement ATD Quart-Monde, on entend beaucoup de familles qui demandent à ce qu'on les aide à garder leurs enfants. En 2000, le rapport Naves Cathala posait la question du lien entre pauvreté et placement. Le rapport a répondu nettement que non, il n'y a pas d'enfants placés pour

cause de pauvreté. Mais, parmi les enfants placés 80% vivaient dans des familles très pauvres. Donc on voit qu'il y a une corrélation entre pauvreté et placement. Si les enfants ne sont pas placés pour cause de pauvreté, ils le sont bien à cause des conséquences de la pauvreté : les conditions de vie, de logement, de privation qui entraînent des non-savoirs, de la fatigue, du stress et de l'angoisse. Le cumul des difficultés dans la durée entraîne des carences éducatives ou des négligences parfois graves qui conduisent à prendre des décisions de séparation. Les conséquences de la pauvreté fragilisent ainsi les relations intra-familiales qui peuvent conduire à la dépression des parents. Des familles perdent leurs repères ce qui entraîne des ruptures du lien social, les familles se retrouvent enfermées dans la peur et dans la honte et ne vont pas chercher de l'aide qui pourrait leur être proposée.

Joseph Wresinski disait « *la pauvreté c'est de ne jamais être sûr de pouvoir garder ceux qu'on aime* ». Il y a donc une angoisse du placement qui habite les familles. C'est une menace, une peur et une blessure. Ces familles se sentent de plus jugées, et il est donc important de comprendre leur ressenti pour les accompagner à partir de la réalité de leur vie.

Quel accompagnement pour ces familles ? Il est important d'établir une relation de confiance et redonner de l'estime de soi à ces parents. On a beaucoup parlé d'écoute. Une maman disait, on nous écoute beaucoup mais est-ce qu'on nous entend ? Les entendre c'est envisager de faire avec eux. Pour comprendre la difficulté de ces parents, il faut les écouter mais surtout prendre au sérieux leurs difficultés et leur analyse de la situation pour pouvoir comprendre leurs contraintes et la manière dont ils conçoivent leur rôle. Il faudrait que dans les évaluations, on essaye de nommer les difficultés des parents, mais aussi leurs forces et leurs capacités. Il s'agit de créer une relation d'alliance entre le professionnel et les parents.

Permettre aux parents de rester parent, même si l'enfant est éloigné, en leur permettant de contribuer au bien-être de l'enfant, en lui achetant des vêtements par exemple, en suivant sa scolarité, sa santé. Et bien souvent, parce qu'il faut aller vite ou parce que c'est compliqué, les parents sont laissés de côté. Dans le mouvement ATD, on s'est donc bagarré pour que les prestations familiales et l'allocation de rentrée scolaire ne soient pas automatiquement retirées aux parents, mais qu'on regarde la situation réelle de la famille.

Créer des lieux collectifs, pour permettre aux parents de réfléchir ensemble.

Le retour est souvent un moment très difficile. L'enfant a vécu loin de sa famille, le retour peut être très violent. Comment prépare-t-on l'enfant et sa famille à cela ? Comment accompagner l'enfant pour qu'il puisse comprendre quelque chose à ce qui lui arrive et prendre sa part de

responsabilité ? Il est également important de faire des projets, les vacances familiales, par exemple, sont un outil formidable. Enfin, on ne peut pas se dédouaner du travail politique à faire pour lutter contre la pauvreté.

***Michel FOLLIOT, président de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S)***

---

La FN3S regroupe principalement des services travaillant dans le cadre de l'investigation judiciaire auprès des magistrats pour enfants au civil ou au pénal. Concernant la question posée à cette table ronde, je peux affirmer que jamais le critère de la pauvreté économique n'est un facteur de placement à lui seul, il est toujours mêlé à d'autres critères. Sur l'ensemble des enfants suivis en investigation, seulement 10 à 15% font l'objet d'une demande de placement. Il y a donc 85 à 90% des enfants concernés par une investigation qui sont maintenus dans leur famille, soit avec une mesure d'AEMO, soit qui fait l'objet d'un non-lieu à assistance éducative.

L'investigation, comme l'AEMO, se situe dans une même dynamique de prévention, avec la volonté de préserver les liens familiaux et de maintenir l'enfant dans son milieu naturel. C'est seulement si vraiment nous constatons des défaillances dans les compétences parentales mettant gravement l'enfant en danger que le placement est proposé. C'est le critère de la gravité qui fait qu'il y a placement : sévices sexuels, maltraitances physiques, troubles psychiatriques graves d'un parent, etc.

Quand le service propose un placement, il a également conscience que la notion de placement a par ailleurs évolué ces deux dernières décennies et que la dynamique d'un retour dans la famille est la plupart du temps inscrite dans le projet de placement lui-même, avec une responsabilisation des parents à soutenir dans la séparation.

La mesure d'investigation a également beaucoup évolué depuis les toutes premières enquêtes sociales et aujourd'hui, elle est avant tout facteur de lien social, une rencontre à un moment donné entre un travailleur social et une famille en difficulté, une rencontre qui peut permettre de trouver des solutions avec la famille.

La pauvreté à laquelle nous sommes confrontés le plus souvent, est une pauvreté d'élaboration, une difficulté à nommer les choses, à les analyser. Comment dans ce cas aider une famille à trouver des solutions ? Cette pauvreté est difficile à appréhender, elle suppose des médiations et de remettre la famille en lien avec son environnement social, à la sortir de formes d'isolement. Ce qui intéresse le magistrat est de savoir quelles sont les

potentialités de la famille, comment elle va pouvoir se mobiliser par rapport à ses difficultés, notamment éducatives. C'est en cela que l'investigation reste un moyen privilégié pour aider la famille à amorcer ce travail en appui sur ses propres ressources.

***Christian MESNIER, administrateur de l'association nationale des placements familiaux (ANPF)***

---

Le placement familial est déjà dans la prévention secondaire, on rencontre plutôt des situations familiales très dégradées. Je suis d'accord, il n'y a pas aujourd'hui de placement pour des raisons économiques. Par contre, la quasi-totalité des familles qu'on rencontre sont extrêmement isolées avec peu de soutiens familiaux larges et une pauvreté culturelle ou d'élaboration. Le rôle du placement familial est de travailler sur la séparation et le maintien des liens. Le placement familial ne vise pas toujours à un retour en famille, mais il faut impérativement un maintien des liens entre l'enfant et les parents. Cela implique de valoriser les compétences parentales, ce qui n'est pas possible si auparavant on n'a pas reconnu leurs limites. Il faut les amener à reconnaître, par un travail de confiance à long terme, les raisons qui ont conduit au placement. A partir de là, on va pouvoir travailler sur des compétences même très limitées. L'important est que ces compétences soient reconnues par les parents et par leurs enfants.

Travailler avec la pauvreté c'est également pouvoir, quand un retour en famille pour le week end a été prévu, se poser la question de comment le déplacement sera organisé ? etc. Les visites médiatisées, comment seront-elles payées ? Par exemple, aller prendre un repas avec son enfant, c'est être en capacité d'aller faire des courses. Comment le service peut-il prévoir la possibilité d'aller faire des courses avec les parents ? C'est aussi la question des vacances.

Certaines questions interpellent : la responsabilisation des parents, qu'est ce qui relève de la responsabilité sociale et qu'est ce qui relève de la responsabilité individuelle ? On ne peut pas réduire l'action sociale à cette question. Plus largement, c'est la responsabilité collective qui est interrogée. Pourquoi il y a toujours de la pauvreté économique aujourd'hui et pourquoi elle entraîne d'autres pauvretés ? Les associations via leur conseil d'administration ont une parole politique à porter à partir des constats des professionnels.

Une autre chose qui nous touche, c'est l'écart de l'offre faite à l'enfant dans une famille d'accueil et de ce qui est possible dans sa famille naturelle. C'est une problématique qu'il faut entendre. Comment on crée des liens au sein

d'un réseau pour pouvoir passer la main à d'autres relais quand un retour en famille est décidé ? Une autre problématique sur laquelle il faut se mobiliser c'est la sortie des jeunes majeurs. Il y a de moins en moins de contrats jeunes majeurs, ils sont de plus en plus courts et les jeunes sortent de plus en plus tôt. C'est même incompréhensible d'investir 15 ans dans un accueil à l'ASE et faire sortir un jeune sans qu'il ait des pistes d'insertion sociale. L'accueil familial permet de créer des solidarités par l'engagement des professionnels qui permet de tisser un réseau dans l'accueil post-placement mais on ne peut pas se résoudre à faire que cette solidarité ne soit pas accompagnée de mesures institutionnelles.

**Frédéric BOUQUET**, responsable du pôle logement-insertion,  
*ADSEA 01*

---

L'ADSEA 01 gère un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui accueille exclusivement des mères en difficulté et/ou confrontées à des violences conjugales. Cela interroge la question de la violence en toile de fond. Dans la pauvreté, il y a aussi des signes de violences que l'on voit apparaître mais qui ne sont pas faciles à décoder. On essaye de travailler à la reconnaissance et à la protection des liens sociaux de la personne. C'est une question essentielle aujourd'hui pour éviter le retour à une forme d'assistantat de la personne, en travaillant sur un projet pour lequel elle est soutenue, accompagnée voire même guidée.

La pauvreté se combine avant tout avec des fragilités, des formes de dépendance diverses et variées, et elle conduit aussi, bien souvent, à un statut social en rupture. Le CHRS doit devenir un lieu où l'accompagnement à la parentalité est reconnu par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas que de réadaptation sociale, mais de créer un lieu où se construisent des synergies pour trouver des réponses appropriées en termes de moyens, d'espaces d'interdisciplinarité.

A force de travailler avec des personnes en situation de pauvreté, les professionnels ressentent un essoufflement. Il faut donc leur permettre d'avoir un regard extérieur, de travailler en équipe, de se former, etc.

Dans un contexte contraint, et qui plus est, où se délitent les tutelles et les moyens, ne devrions-nous pas consacrer nos énergies et ressources afin de respecter le temps social nécessaire à la construction de la résilience, de reconstruction de soi ?

Lorsqu'une personne est confrontée à la précarité et à la pauvreté, cette étape est incontournable pour (re)devenir un parent aimant et pouvant

aimer, pour limiter la reproduction des schémas, pour sortir de la pauvreté, de ses conséquences.

Il nous faut décroisonner et être innovant vis-à-vis des organisations actuelles afin de lutter contre le fatalisme, la peur d'un monde qui induit les incertitudes, les décrochages.

Il s'agit, dans notre réalité d'aujourd'hui, de théoriser la mise en valeur de nos pratiques et de formaliser notre capacité d'innovation : pour exemple, celui de l'évolution de mon établissement CHRS "la parenthèse" résidence la CANOPEE, qui vise à l'articulation de son action sociale, entre réadaptation sociale (insertion) et protection de l'enfance.

Un des moyens d'éviter la séparation enfant/parents sera de se consacrer, de soutenir l'exercice de la parentalité....

## **- Table ronde n°3 - L'insertion des jeunes et des personnes handicapées**

**Les intervenants de cette table ronde se proposent de présenter leurs dispositifs qui mettent l'accent sur les problématiques multiples de l'insertion. Quelles spécificités dans l'accompagnement de ces publics ? Comment travailler avec les autres acteurs qui contribuent à l'insertion ?**

***Sophie QUERIAUD, directrice générale de l'ASIAL 23 et de LIMAREL 19***

---

Nous gérons des services de protection juridique des majeurs et un service d'accompagnement socioprofessionnel pour les bénéficiaires des RSA et relevant du régime agricole. La pauvreté en milieu rural est une pauvreté cachée, mais de plus en plus prégnante, qui touche notamment des travailleurs, exploitants agricoles pauvres. Ces personnes sont éloignées des services et des administrations. Il s'agit donc de personnes qui ont un emploi mais qui ne peuvent en vivre ce qui peut faire exploser leur cellule familiale et a des conséquences également sur leur santé mentale (alcoolisation, troubles psychologiques...).

Nous cherchons à travailler en réseau avec des partenaires pour répondre à des problématiques spécifiques comme la mobilité. En milieu rural, il peut être difficile d'avoir accès à la vie sociale, à la culture, à la formation et au travail. Nous recherchons également au maximum l'intégration aux dispositifs de droit commun pour les jeunes et les personnes handicapées, ce qui est moins stigmatisant. On a encore trop tendance à identifier les personnes au regard de leurs droits administratifs. Or, on doit sortir du réflexe de proposer un dispositif spécifique.

Les réponses à la pauvreté peuvent également se situer plus dans la proximité, dans une logique de solidarité. Par exemple, nous avons proposé que les surplus de production de l'entreprise agricole adaptée puissent bénéficier aux salariés. On essaye de trouver des réponses non institutionnelles et non inscrites dans les plans ou les schémas, mais qui nous rapprochent de ce qui était la force du milieu rural il y a 30 ans.

Les personnes expriment beaucoup leur souhait d'avoir accès à la culture comme une sorte de soupape qui leur permet de s'échapper de leur

quotidien très lourd et comme une façon de se valoriser. On travaille avec la MSA pour expérimenter l'accès aux vacances des familles accompagnées avec la MJAGBF ou bénéficiaires du RSA. Ces actions doivent pouvoir être menées avec les associations caritatives telles que le Secours catholique et le Secours populaire avec qui la MSA a déjà mené des actions de départ en vacances. C'est bénéfique pour les parents et les enfants. Ceci est d'autant plus difficile qu'il n'est pas forcément dans la culture agricole de partir en vacances. Les premières expériences ont été très positives. Nous continuons donc l'expérimentation avec le service de DPF.

Nous nous dirigeons de plus en plus vers les actions collectives, qui sont un complément de l'accompagnement individuel. L'évolution du travail social passera par ces actions collectives. On peut trouver d'autres réponses dans un groupe pluriel où ce n'est pas une relation duelle pas toujours équitable. Nous réécrivons nos projets de service en ce sens.

### ***Brigitte MARION, directrice générale de l'AASEA 10***

---

Les besoins sont de plus en plus importants et il y a des moins en moins de moyens. La Sauvegarde de l'Aube a donc décidé de se tourner vers d'autres financeurs en créant un service d'insertion par l'activité économique. Le service « la fourmi » existe depuis plus de 10 ans et propose de faire du déménagement pour les personnes en situation de pauvreté (bénéficiaires de minimas sociaux, familles monoparentales, retraités). Ce service est un atelier-chantier d'insertion (ACI) ce qui signifie 30% d'économique de production économique minimum. Il faut donc réussir à vendre des prestations ce qui soulève beaucoup de contraintes : pour se conformer à la loi, il faut autorisation de fonctionner par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), autorisation d'embaucher par Pôle emploi et autorisation du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE). Cette commission regroupe la DIRRECTE, les associations intermédiaires, Pôle emploi et le Conseil général, les entreprises d'insertion, des personnes « expertes » en la matière, les représentants syndicaux et les représentants des employeurs.

Ce qui est atypique à l'AASEAA, c'est que bien qu'œuvrant sur un axe économique, la fourmi est un service de la prévention spécialisée qui travaille en étroite collaboration avec les autres services. Une grande partie du financement vient du Conseil général, du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), des fonds structurels européens (FSE) et le reste provient du produit des ventes. On assure des déménagements, des livraisons, des ateliers propreté, du relooking de meubles en partenariat avec l'association « revivre

». Les salariés recrutés en contrat aidé sont prioritairement des jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité. En effet, il y a très peu de jeunes qui peuvent prétendre au RSA jeune<sup>3</sup>.

On donne le moyen à ces jeunes en insertion de rentrer dans l'emploi. Grâce au travail de l'éducatrice spécialisée missionnée sur le suivi socio professionnel de ces salariés en insertion, on a eu 70% de sorties positives dans ce service, ce qui est une belle réussite - les objectifs donnés par le Préfet pour les ACI sont de 30% sur le territoire Aubeois, auparavant c'était de 60% - nous sommes donc bien au-delà.

La particularité de cet ACI, est qu'on a aussi des moments de convivialité qui permettent à ces jeunes d'apprendre à s'alimenter, à s'asseoir à table, à confectionner des repas, à s'exprimer par le biais du théâtre.... Donc des moyens très adaptés à ce public très particulier.

Même si on est dans la protection de l'enfance, les associations sont (et doivent être) des partenaires à part entière, y compris sur l'axe économique, car cela fait un tout pour certains jeunes. Pourtant, il n'est pas toujours facile pour notre association de se positionner sur ce champ où les associations intermédiaires agissent déjà. Elles nous considèrent comme des concurrents plutôt que des associations complémentaires ; quant à la Direccte ou à Pôle Emploi, ils expriment clairement qu'ils préféreraient que nous restions sur le champ de la Protection de l'Enfance mais nous, nous pensons que nous avons toute notre place dans ce dispositif car nous participons aux chantiers école depuis 1983 et aux chantiers d'Insertion depuis 1988 et que les jeunes ne sont pas des exceptions, et qu'ils ne font pas exception (hélas) quand on parle de pauvreté. Alors, pourquoi ne pourraient-ils pas être traités comme n'importe quels autres travailleurs en insertion par des Associations pour qui, le travail au service et avec ces jeunes justement, c'est le cœur de métier depuis des décennies ?

---

***Abdelali FAHIME, directeur pédagogique, CMSEA 57***

---

On a tenté plusieurs définitions de la pauvreté aujourd'hui en fonction des seuils et des définitions administratives. Maryvonne CAILLAUX nous a rappelé que la pauvreté n'est pas un statut mais d'abord un malheur. C'est pareil pour la jeunesse qui n'est pas un groupe très homogène.

---

<sup>3</sup> Les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent prétendre au RSA jeunes que s'ils ont cumulé une certaine période d'activité professionnelle avant leur demande.

« *La jeunesse n'est qu'un mot* », écrivait Pierre Bourdieu dans Questions de sociologie. Il mettait ainsi en exergue les inégalités sociales au sein de cette catégorie difficile à définir.

Les jeunes sont, en effet, d'abord confrontés aux mêmes problèmes que l'ensemble de leur milieu social, de leur famille d'origine. On peut également associer le handicap à cette réflexion. Sans doute, les 16-25 ans ne constituent pas une catégorie de population « à part », un groupe social homogène, mais ils ont en commun de traverser une période de leur vie qui mêle formation, accès plus ou moins différé à l'emploi et recherche d'autonomie.

Ce moment de la vie est sans doute plus complexe et plus long aujourd'hui qu'il y a 20 ans et sans comparaison avec l'époque plus ancienne où le parcours de l'école à l'emploi et à l'autonomie familiale était, pour beaucoup de jeunes, rapide et linéaire.

D'après le sociologue Olivier Galland, dans un travail mené au début des années 2000, l'autonomie se caractérise par la possession de 4 attributs : un emploi stable, un logement indépendant, des revenus essentiellement tirés de l'activité et un concubin. Il constate sur la longue durée que ces attributs sont de moins en moins acquis en même temps, et selon des enchaînements de plus en plus complexes. Le chemin vers l'autonomie est plus progressif qu'autrefois. Il montre que la probabilité de ne pas disposer d'au moins un des attributs de l'autonomie augmente de génération en génération : un quart des jeunes nés au début des années 50 accédaient à l'ensemble des attributs de l'autonomie avant 22 ans, cette proportion a décliné à partir des années 60, pour ne plus concerner que 8 % des générations nées au début des années 70.

Il n'y a donc pas une seule jeunesse, catégorie d'âge aux caractéristiques homogènes, mais des jeunes qui parcourent, de façon différente et plus ou moins difficile, une période de la vie qui constitue, pour tous, une transition importante, une étape essentielle vers l'accès à l'autonomie:

- quelques jeunes ont encore, comme dans les générations précédentes, des parcours linéaires, de l'école ou de l'université vers l'emploi et (parfois dans le même temps) vers l'installation dans une vie de famille et un logement autonome.
- la plus grande partie des jeunes connaissent un itinéraire plus complexe, avec des avancées et des reculs, avec des changements d'orientation et des difficultés à surmonter. Cependant, la grande majorité d'entre eux, même ceux qui connaissent ou ont connu des parcours chaotiques, parviennent peu à peu à se donner des perspectives et font preuve d'une grande volonté pour atteindre leurs objectifs.

- certains jeunes, moins nombreux, n'ont pas de perspective, car ils sont confrontés à des difficultés tellement importantes et souvent cumulées entre elles, qu'ils ne sont à leur place nulle part. Une partie d'entre eux connaissent, en même temps, des ruptures familiales, des problèmes de santé, des difficultés judiciaires. Cette population en souffrance et en « errance », même si elle représente une toute petite minorité, ne peut être abandonnée au bord du chemin et nécessite une attention particulière.

C'est à cette dernière catégorie que s'est intéressé notre projet. Le travail qui est fait au CMSEA découle d'une expérimentation lancée il y a 4 ans. Notre point accueil écoute jeunes a remarqué que 80% des jeunes en errance à Metz avaient connu un parcours PJJ ou ASE. Cela ne signifie pas que tous les jeunes issus de la PJJ ou de l'ASE finissent dans l'errance.

L'équipe du PEAJ s'est approchée de ce public et a réorienté son projet et cherché des financements. Il s'agit d'un lieu spécifique d'accueil pour ces jeunes pour les accompagner vers les soins, l'hébergement. Ces jeunes sont, en effet, à un point tel qu'ils sont en incapacité de respecter le règlement d'un CHRS, en incapacité de suivre une prescription médicale. L'équipe va sur le terrain sur le modèle d'une maraude, les repère, et tente un travail d'accompagnement.

On a également beaucoup de mal au niveau de l'insertion professionnelle et l'insertion par l'activité économique ne s'adapte pas à leurs difficultés, on a donc créé des petits chantiers pour remotiver ces jeunes au travail.

### ***Benoît DEMOULIERE, directeur général de l'ADSEAM 50***

---

Le dispositif « Cap alternance » a été mis en place il y a 12 ans dans la Manche à partir de trois associations et avec l'accompagnement de l'Agefiph. Les trois associations sont toutes gestionnaires d'établissements de type IME, ITEP et SESSAD. Constatant que l'accompagnement des jeunes accueillis dans ces établissements vers l'emploi en milieu ordinaire n'était pas suffisamment développé, elles ont mis en place un dispositif plus opérationnel, en s'appuyant sur une mutualisation de moyens entre les associations.

Cap alternance accompagne 24 jeunes entre 16 et 20 ans, issus des IME, ITEP et SESSAD, soit déficients intellectuels, soit avec des troubles psychiques, qui restent accueillis en établissement mais bénéficient de cet accompagnement spécifique. L'accompagnement est organisé sur le même schéma que l'apprentissage, soit une semaine de formation et trois semaines de stage en entreprise. La prise en charge dure de 2 à 3 ans. Les semaines de

formation permettent aux jeunes de leur faciliter l'accès à l'autonomie et de préparer l'insertion sociale et professionnelle avec des modules de soutien scolaire, l'hygiène, la santé, la sécurité, les déplacements, etc. Ces jeunes se préparent ainsi, soit à rentrer dans l'apprentissage, soit à un emploi direct.

Sur les 10 ans d'existence, on a comptabilisé 70% de sorties positives, c'est-à-dire soit un apprentissage qui prépare à un CAP, soit un emploi direct le plus souvent en CDD. Dans les 30% restants, certains se dirigent vers le milieu protégé. Dans les premières années, le dispositif n'était pas formalisé, en 2006 il a pris la forme d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS).

L'expérience est riche et intéressante. On souhaite ouvrir au maximum ce dispositif. Il y a 2 ou 3 ans, nous avons répondu à un appel à projet pour l'accès à l'emploi des jeunes issus de la protection de l'enfance, mais il n'a pas été retenu.

On accueille aujourd'hui, à titre expérimental, des jeunes suivis par les missions locales pour lesquelles l'accompagnement par celles-ci est insuffisant. Le Conseil général et le Conseil régional ont été interpellés pour que l'on puisse sortir de la stigmatisation et ouvrir le service avec des mixages de population et que les jeunes soient considérés comme des citoyens, qu'ils puissent bénéficier d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il y a eu longtemps débat entre l'assurance maladie et le Conseil régional pour savoir qui pourrait apporter un financement à ce type de projet.

Un certain nombre de ces jeunes sont issus de familles assez pauvres. Ce qui est mis en œuvre auprès de ces jeunes en situation de handicap est tout à fait transposable aux jeunes en difficultés sociales ou issus de la protection de l'enfance. La finalité de ce dispositif, c'est d'agir à titre préventif. Si on permet à ces jeunes d'accéder à l'insertion, cela peut leur permettre d'éviter de rester dans la pauvreté et se réaliser tout en s'approchant de l'autonomie.

On essaye également de pouvoir répondre au-delà de 20 ans car beaucoup de projets n'ont pas pu aboutir si tôt. On sait que certains services d'éducation spéciale et de soins à domicile accueillent de 18 à 25 ans mais cela ne se fait pas encore dans la Manche.

Sur la question du choix entre dispositif spécifique et dispositif de droit commun, il me semble que certains besoins nécessitent des réponses spécifiques pour les problématiques complexes et singulières, mais en même temps, il faut permettre à ces jeunes d'accéder à une scolarité en milieu ordinaire, et également aux dispositifs d'insertion en milieu ordinaire, en les considérant avant tout comme des citoyens.

# Synthèse des tables rondes

***Fabienne QUIRIAU, directrice générale de la CNAPE***

---

Parmi ce qui a été dit ce matin, j'ai retenu plusieurs mots : solidarité, citoyenneté, compétences, ressources, réussite, valoriser, confiance, écoute, être entendu, partenariat, mutualiser, lien, projet, accompagnement, accès au droit, aux loisirs, vacances, rester parents. J'ajouterai : devoir d'agir, devoir d'espoir.

La Déclaration de Genève de 1924 et la Déclaration des Nations-Unies de 1959 disaient que l'humanité doit donner ce qu'elle a de meilleur à l'enfant. Je crois que tout ce que nous avons entendu depuis ce matin en est l'illustration.

Nous avons entendu l'histoire. Au fur et à mesure que l'on identifiait et que l'on prenait conscience des effets de la pauvreté, on prenait conscience de la nécessité de s'engager, d'abord par le biais des œuvres charitables, puis des associations, enfin par l'intervention de la puissance publique. C'est l'histoire originelle de nos associations qui ont été ainsi construites, à partir d'un engagement fort, qui aujourd'hui encore, a une répercussion quotidienne dans le travail des professionnels qui interviennent auprès des familles les plus démunies.

La question est posée quant à l'utilité de l'intervention des associations dans la lutte contre la pauvreté. Car est-elle une fatalité ? Faut-il engager une énergie sans fin, puisqu'elle s'aggrave en dépit des efforts déployés, se régénère selon le contexte et souvent se transmet ? Devons-nous donc renoncer ? Le président affirmait ce matin que ce n'était pas dans notre ADN de baisser les bras. Je pense, tout comme lui, que les associations doivent continuer de se mobiliser pour combattre cette réalité qui certes se complexifie et donne bien souvent un sentiment d'impuissance lorsqu'elle devient très offensive.

Les associations ont joué un rôle historique dans le combat contre la pauvreté et l'accompagnement des familles. Elles ont aujourd'hui à poursuivre ce combat, et plus que jamais, le devoir d'agir.

Pour beaucoup, elles sont à pied d'œuvre aujourd'hui nous l'avons constaté lors des tables rondes. Elles mettent leur imagination et leur énergie dans ce combat qui est encore plus dur ces temps-ci. Les enfants,

les jeunes ne sont guère épargnés. Ils sont même particulièrement touchés, plus touchés même que les adultes. Elles le savent. La pauvreté a des effets sur eux qui sont immédiats et durables. C'est une lutte contre le temps, car plus la pauvreté s'éternise, plus elle marque, et plus les difficultés seront grandes. C'est un combat quotidien et global qui touche tous les aspects de la vie.

L'engagement des associations est donc essentiel au quotidien. Mais c'est aussi l'engagement de chacun car toute la société civile est interpellée par cette question.

Chacun doit y contribuer, c'est indispensable, c'est un devoir.

Mais la question est aussi politique. Les pouvoirs publics doivent apporter leur part avec détermination. Mais nous avons le sentiment qu'ils se désengagent, tant au niveau local que national. Les restrictions que connaissent les associations pour intervenir à domicile pour aider les familles et les enfants, ou en direction des jeunes adultes en sont les tristes illustrations.

La question de la pauvreté est multiple ce qui la rend certes complexe mais pas insurmontable. Elle interroge l'ensemble des politiques publiques. Il ne s'agit pas d'une réponse unique qui doit être portée par un seul ministère mais par l'ensemble des ministères. Nous avons très peu parlé aujourd'hui de l'éducation nationale, non pas pour la blâmer, mais pour souligner à quel point son rôle est essentiel pour lutter contre un des effets les plus préjudiciables de la pauvreté sur les enfants, l'échec scolaire. Son retentissement est redoutable. Il est impératif à cet égard que l'école n'exclut plus, mais redevienne cet « ascenseur social ». Comment s'en sortir autrement ?

L'an dernier, Innocenti qui est le centre d'études de l'Unicef a consacré son rapport à la pauvreté des enfants. C'est la première fois qu'au niveau international on a osé nommer cette pauvreté qui dérange, car beaucoup considèrent qu'il n'y a pas d'enfants pauvres, mais des parents pauvres. Certes, mais les enfants subissent directement les effets de cette pauvreté, et leurs conditions de vie témoignent de leur pauvreté intrinsèque.

La particularité de ce rapport, c'est qu'il met la focale sur les pays riches, et pointe que la pauvreté des enfants existe dans ces pays parmi les plus riches, ceux de l'OCDE. Ce fut pour beaucoup une révélation en découvrant que presque tous les pays du monde sont touchés par la pauvreté des enfants, qu'ils le sont de plus en plus car tous marquent le pas depuis 2008 et même régressent, que les écarts entre les enfants

s'accroissent, et que pour beaucoup d'entre eux, le bien-être devient un horizon de plus en plus lointain.

La France ne fait pas exception. Pourtant elle investit beaucoup pour les enfants à divers égards, et se distingue même comme le pays qui contribue le plus, par ses diverses prestations, à l'éducation des enfants. Paradoxalement, elle réalise un score plus que médiocre au niveau de ses résultats concernant la pauvreté des enfants. C'est ce qui apparaît le plus frappant dans ce rapport déconnecté de toute subjectivité politique. Et cela se confirme dans le 2<sup>ème</sup> rapport Innocenti qui vient de paraître sur le bien-être des enfants dans les pays riches. La France s'éloigne encore de son score d'il y a un an !

La France est encore plus loin des pays nordiques tout en contribuant davantage ! Sans les prendre pour modèles, ces pays ont une conception de l'enfance et de la famille bien différente de la nôtre. La perception de l'enfant y est différente. Il est considéré non pas comme une charge et un coût pour la société, mais comme un investissement pour l'avenir et le projet de société pour ces pays repose pour une large part sur le bien-être des enfants. Dans ces pays, l'enfant n'a pas des problèmes à l'école, mais des ressources et des potentiels qu'il faut valoriser, stimuler. Sans doute, sans les copier bien sûr, avons-nous à nous en inspirer.

Le rapport Innocenti qui a eu résonance médiatique inattendue, a incité certainement le gouvernement actuel à organiser une conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté. Six ateliers ont été constitués et la CNAPE a participé à celui intitulé « familles vulnérables, enfance et réussite éducative. ». Cet atelier a été coprésidé par Pierre-Yves MADIGNIER, président d'ATD Quart-Monde et Dominique VERSINI, ancienne défenseuse des enfants.

Pierre-Yves MADIGNIER a bien voulu nous rejoindre pour évoquer l'origine et le contexte de cette réflexion et ce qu'il en est du plan pauvreté présenté par le gouvernement.

# Quelles politiques publiques de lutte contre la pauvreté et quel rôle pour la société civile ?

**Pierre-Yves Madignier**, *Président du mouvement ATD Quart Monde*

---

Bonjour,

D'abord je vous remercie pour votre invitation.

Je ne vais pas vous raconter toute la conférence, je ne vais pas non plus vous raconter tous les écarts qu'il y a eus entre nos propositions et finalement les conclusions apportées par le gouvernement. Cependant je crois qu'il est intéressant de voir le cheminement que nous avons eu et de comprendre le pourquoi de ces écarts, ce qu'ils pointent comme sujets sur lesquels nous devons faire évoluer les choses tous ensemble. Puis, je conclurai en quelques mots sur l'actualité récente et les réflexions qui vont s'engager ou qui sont engagées sur l'ASE.

D'abord, sur tous les sujets de la conférence, nous avons beaucoup d'approches traditionnelles par type de problématique : santé, logement, emploi, gouvernance. Notre groupe était le seul à présenter une approche transverse. Je pense que c'était à la fois une chance et une difficulté. Difficulté parce que nous avons dû constituer un programme avec cinq réunions, dans des conditions extrêmement acrobatiques et dans des délais très courts. On avait une lettre de mission que nous avons âprement négociée avec nos deux ministres de tutelle, Madame Pau-Langevin et Madame Bertinotti. Nous avons négocié car nous voulions que notre démarche s'inscrive dans la logique de la convention internationale des droits de l'enfant et aussi que soit posée d'emblée la question du partenariat avec les parents. Si je dis que la négociation était difficile, ce n'est pas que les ministres étaient de mauvaise volonté, loin s'en faut, mais elles étaient légitimement soucieuses – sous le regard vigilant de Matignon – de voir comment tout cela allait s'articuler. De notre première réunion, je témoigne un sentiment de panique. Tout d'un coup, on a vu se déverser devant nous toutes les difficultés, tous les problèmes et tous les enjeux, 20% de pauvreté des enfants, on pouvait se sentir un peu accablé. En même temps on avait

constitué avec Dominique Versini un groupe d'acteurs qui dès la première réunion est entré complètement dans le jeu. Il y avait Fabienne Quiriau ou encore Maryvonne Caillaux, des responsables d'associations, des responsables administratifs, des responsables politiques, des travailleurs sociaux, des enseignants, des médecins – c'étaient tous des gens qui remontaient les manches et qui avaient des pratiques intéressantes. Nous avons donc commencé à malaxer tout cela et très rapidement, nous sommes arrivés à quelque chose de très important : dans le paquet donné, un élément nouveau était présent, à savoir la réussite éducative. Je pense que c'était très largement le fruit du travail très puissant mené par ATD Quart Monde sur l'école, un travail mené et poussé par les familles les plus pauvres, avec l'idée très forte que pour s'en sortir, il fallait que les enfants s'en sortent et s'en sortent par l'école. Cette idée avait été suffisamment marquante pour que cet atelier – qui devait certainement beaucoup aux rapports Innocenti – ait d'emblée intégré cette dimension de réussite éducative. Cette logique de la réussite éducative a migré en amont puisqu'une des premières questions qui a été posée avec beaucoup de force est l'accueil des jeunes enfants, des enfants avant l'école, avec la même logique de dire que pour s'attaquer à la pauvreté (objectif de la conférence), il faut partir dès la petite enfance, voire dès la périnatalité.

Nous sommes donc partis là-dessus très rapidement en déterminant des principes d'action. C'était assez curieux, nous avons comme objectif fondamental de faire des propositions. Personnellement, j'étais d'ailleurs très pénible dans mon animation (vous savez que les travailleurs sociaux sont des gens bavards, mais ils ont tellement de choses à dire que c'est bien normal) et je disais toujours « Et la proposition ? Et la proposition ? » Nous étions un peu bassinants pour les gens et j'ai craint à un certain moment de me faire virer du groupe, mais cela n'a pas été le cas. Malgré cette espèce d'angoisse d'avoir des propositions concrètes à formuler, nous avons quand même pris le temps de donner des principes. Ce qui est intéressant, c'est que ces principes sont forts et à peu près irrécusables, Malgré cela ils n'ont pas été repris comme tels. Je ne veux pas du tout être critique vis-à-vis des pouvoirs publics, je crois que c'est une réalité d'une société complexe qui ne sait pas très finalement comment elle peut se bouger, comme si aujourd'hui nous étions dans la course aux propositions concrètes et qu'on avait du mal à donner du sens aux choses. Ces principes étaient les suivants : agir tôt (évidemment quand on parle de l'enfant ce principe arrive assez naturellement, c'est pourquoi on a parlé également de la périnatalité), agir d'une manière forte et globale sur l'ensemble des facteurs, et, troisième point, agir en alliance avec les

parents et l'enfant. Ce troisième point est essentiel, il ne s'agit pas d'avoir des associations, des pouvoirs publics et des dispositifs qui vont faire le bien des gens contre eux-mêmes, il s'agit bien de construire cette alliance.

À partir de ces trois principes, nous avons commencé à cheminer et à bâtir un certain nombre de propositions. Mais très rapidement, il nous est paru évident qu'il manquait une mise en cohérence, un souffle, une unification. C'est pourquoi la première de nos propositions a été la mise en place d'une stratégie cohérente de l'enfance. De fait, un certain nombre de propositions que nous avons faites ont été retenues, mais cette idée de travailler sur les fondements et de construire pierre à pierre le parcours pour que tous les enfants de France aient l'égalité, n'a pas finalement été traduite de manière politique. C'est intéressant de le noter : une idée qui fait consensus et qui est finalement inopérante.

Ce que nous avons aussi préconisé (et qui a été repris), c'est que ce soit articulé avec des politiques de projet de territoire pour l'enfance. Nous avons bien sûr vu rapidement (vous en avez été l'illustration tout à l'heure) que beaucoup de choses se font au niveau des territoires, beaucoup d'initiatives, beaucoup de choses extrêmement importantes et intelligentes, mais ce qui manque souvent c'est une articulation entre les territoires, entre le département, les collectivités de commune, les régions, etc. Il y avait parmi nous des élus locaux extrêmement impliqués dans les questions, ce n'était pas le local contre le national. Nous avons véritablement souhaité que l'État joue le rôle minimum de convoquer les gens sur un territoire donné et de leur demander de s'entendre pour mettre en place des schémas de cohérence. Ce point a été repris par la partie gouvernance. Je pense que sur ce volet, les choses vont pouvoir avancer.

Le deuxième élément, qui fait aussi directement référence à des débats actuels et à ce que Fabienne Quiriau indiquait sur le fait que notre pays comparativement met beaucoup d'argent dans la politique familiale, c'était de demander que la lutte contre la pauvreté des enfants soit la priorité de la politique familiale. C'est un principe général qui recoupe tous les débats qui ont lieu actuellement sur la modulation des allocations familiales. Mais nous avons dit que nous ne nous inscrivions pas seulement dans un débat philosophique, ce que l'on demande c'est un investissement majeur dans l'accueil des jeunes enfants. De ce point de vue, on peut dire que nous avons été entendus au moins partiellement puisqu'un effort significatif va être fait sur la mise en place de crèches – c'était le volet le plus coûteux de nos préconisations. Ce n'est évidemment pas au rythme où nous l'avions demandé, mais l'idée est

quand même d'avoir dans les accueils collectifs, la même part relative d'enfants pauvres que dans la population de base. Là, un point a été bien entendu.

Je ne vais pas reprendre toutes les propositions, mais nous avons également travaillé sur le fait que dès la naissance et avant la naissance, l'accompagnement soit donné pour l'enfant, sa mère, mais aussi son père (il est apparu que dans un certain nombre de cas, des couples qui voulaient se constituer en étaient empêchés par des conditions d'accueil sur des structures qui n'accueillaient que les mères). Chaque fois, il s'agit de construire des bases extrêmement solides. Nous avons aussi travaillé sur la santé (plan national de santé de l'enfance et de l'adolescence). Un point également capital, c'est d'offrir une offre d'accompagnement des parents qui soit visible, accessible et non stigmatisante. Aujourd'hui, le soutien à la parentalité est un sujet énorme. Comment faire pour que ce soutien à la parentalité (ce n'est d'ailleurs par le terme que nous avons retenu puisque nous avons retenu le terme « accompagnement des parents ») soit bien accepté et bien reconnu, et que toutes les personnes qui en ressentent le besoin puissent y avoir accès sans considérer que demander l'accès à cet accompagnement est une preuve qu'on serait un parent défaillant ? On a des questions assez terribles là-dessus quand on sait que certains regroupements de lieux font que les parents qui peuvent se sentir les plus fragilisés n'y vont pas parce qu'ils se trouvent dans le lieu où ils pensent qu'on risque de leur enlever leur enfant. Là aussi, une politique cohérente de l'enfance est une politique de toute l'enfance. Il n'y a pas que les enfants des familles vulnérables, des situations de désarroi de parents se retrouvent dans toutes les couches de la société et dans tous les types de structures familiales.

Un point sur lequel je reviendrai car il a été très marquant lors de la conférence qui a eu lieu la veille de l'intervention du premier ministre et avec les ministres, c'est la question de développer l'alternative au placement des enfants. C'est un sujet sur lequel il y avait beaucoup de compétences dans le groupe et il y avait aussi beaucoup d'envies. On n'a pas demandé de refaire une loi pour le coup, mais on a demandé de construire un projet pour l'enfant qui soit construit avec les parents (dans la mesure où c'est possible, bien évidemment) et qui s'appuie également sur les forces de l'ensemble de ce qui peut être mobilisé autour de la famille (la fratrie, les grands-parents, les voisins etc.). On a demandé le respect de la loi de mars 2007 (c'est presque obscène d'avoir à demander le respect d'une loi !), et, lorsque le placement ne peut pas être évité, nous avons demandé qu'il soit accompagné. En fait, l'idée

politiquement forte qu'il faut continuer à pousser maintenant, c'est que si la société française veut lutter contre la pauvreté, si elle veut réussir son renouvellement de génération dans un contexte différent, avec des difficultés économiques que l'on connaît, elle doit être une société qui soit et qui se fasse accueillante à l'enfant. Cela a été dit avec force par des travailleurs sociaux et des responsables de structure : *« on ne peut pas tout faire, il faut que le boulanger qui est sur le chemin de l'école retrouve une position où il peut dire au gamin qui traîne dans la rue que c'est l'heure d'aller à l'école »*. La limite, c'est que cela ne se décrète pas. On ne peut pas dire qu'une loi fait que les boulangers auraient l'obligation de regarder les gens qui sont devant leur devanture et les envoyer à l'école. Mais vous voyez bien ce que cela veut dire : il faut véritablement que la société se mobilise parce qu'elle refuse un certain nombre de discriminations et un certain nombre de malheurs, et qu'elle veut, comme le veulent les personnes en grande précarité, que tous les enfants réussissent.

Bien sûr, nous avons parlé d'école et de réussite éducative. Là, deux idées émergent fortement. La première est qu'il faut promouvoir une pédagogie de la coopération. Cela veut dire que dans une classe, un collège, une école primaire ou une école maternelle, on organise les choses pour que les enfants, entre eux, aient un projet de réussite commune, pour que les enfants et les enseignants, les enseignants et le personnel non enseignant, avec les parents, aient un projet de réussite commune. Viendra le temps de la compétition quand il s'agira de savoir qui est major à l'ENA, mais en attendant on ne construit pas une société de la réussite de tous en organisant la compétition dès le plus jeune âge. On crée ainsi de grandes tensions, on met le malheur sur tous les enfants, ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas, et on ne les arme pas pour relever le défi de la société. Aujourd'hui, dans les entreprises, les administrations et les associations, que demande-t-on aux gens ? On leur demande de savoir travailler ensemble. Quelquefois on demande peut-être à telle personne d'être plus rapide sur telle ou telle chose, mais ce n'est pas le fond du problème : c'est de savoir travailler ensemble. Comment l'apprend-on ? Où l'apprend-on ? Absolument pas dans notre école, ou alors de manière très marginale, dans des lieux d'expérimentation, des lieux de pédagogie, mais ils sont très rares. C'est le premier point : la coopération. C'est un sujet sur lequel le mouvement ATD Quart Monde s'est beaucoup mobilisé, sur lequel il a obtenu la signature de syndicats d'enseignants et des trois fédérations de parents d'élèves. Ces acteurs incontournables généralement sont d'accord sur peu de sujets et certains syndicats d'enseignants répugnent souvent à donner la moindre directive sur la

pédagogie dans la classe en raison du principe de la liberté pédagogique. Mais ils ont accepté de dire que cette question de la coopération est tellement clé pour réduire les inégalités à l'école qu'il faut le faire rentrer dans nos corps de doctrine pédagogique. Le deuxième élément, c'est ce qu'on a appelé les « espaces parents », c'est-à-dire des lieux où les parents peuvent se retrouver en eux pour parler entre eux, en particulier ceux qui ont connu l'échec à l'école et qui peuvent prendre des forces et de l'assurance pour rencontrer l'école. Car il y a quelque chose de révoltant, c'est l'incompréhension envers les parents les plus fragiles – ceux pour qui l'école est tellement importante. L'école est importante pour tous les parents bien sûr, mais plus encore pour ceux qui ont vécu l'échec à l'école, qui ont une vie tellement difficile et qui se disent « mes enfants ne peuvent pas vivre la même chose », Ces parents en raison de leur histoire douloureuse avec elle ont beaucoup de mal vis-à-vis de l'école. Ils sont dans une situation de tension, ils peuvent être quelquefois surprenants pour le personnel de l'école dans leurs réactions. Évidemment, la tentation des enseignants peut-être de croire que ces parents ne vont pas à l'école parce qu'ils se désintéressent de leurs enfants ou qu'ils refusent le rôle des enseignants. Or, c'est tout le contraire. Il faut donc créer cette alliance entre l'école et les parents – tous les parents -, et s'en donner les moyens.

En évoquant les mineurs isolés étrangers, on a parlé de la jeunesse et on a dit qu'il fallait sortir de la limite des 18 ans. La jeunesse aujourd'hui enjambe les 18 ans. Il faut donc concevoir des politiques sur une tranche qui aille de 16 à 25 ans. Aujourd'hui, nous en sommes à cette préconisation. Nous pensons que ces dispositifs doivent être communs, c'est-à-dire qu'ils doivent intégrer les jeunes majeurs de l'ASE, et ne pas faire des jeunes majeurs de l'ASE, une catégorie à part. Les difficultés et les réussites sont certes déterminées sociologiquement, mais notre objectif est de faire mentir les prévisions des sociologues qui ne sont que des prévisions statistiques. Par la segmentation des dispositifs, il ne faut pas induire des messages négatifs vis-à-vis de telle ou telle catégorie et donc des dispositifs de tranche d'âge qui concernent l'ensemble des jeunes qui se trouvent dans une situation, quelle que soit la genèse de cette situation.

Le dernier point, qui n'est peut-être pas encore suffisamment visible dans mon propos, nous avons rencontré une multitude d'initiatives dans le domaine de l'intervention sociale qui sont extrêmement fécondes, extrêmement intelligentes et extrêmement innovantes. Simplement, la mise en commun, le travail d'échange, le travail réflexif ne sont pas suffisamment développés. C'était notre dixième proposition, à savoir le

travail social. Il faut engager quelque chose, peut-être des assises ? En tout cas, il faut mettre en place une base commune pour que tous les professionnels qui interviennent dans le champ de l'enfance – travailleurs sociaux, professionnels de la petite enfance, enseignants, chefs d'établissement, magistrats, médecins, etc. – aient un corps commun de compréhension et de compétence. Puis, c'est de créer un centre de ressources des politiques de l'enfance et de l'adolescence. C'est une idée qui peut paraître un peu « petits bras », mais cela nous est paru essentiel. C'est essentiel avec la première proposition, c'est-à-dire une politique nationale de l'enfance. Il faut que l'on mette des choses en commun, il faut que l'on échange sur les expériences. Par ailleurs, je dirai que l'on saucissonne les sujets – je dois cette remarque à un administrateur très investi de l'UNAF qui disait « vous ne savez pas dans combien d'organismes différents je siège ». Il y a un organisme par type de sujet : le sujet des MIE, le sujet de l'ASE etc. Chaque fois, des gens ont des expériences très fortes à dire, ils le disent devant tel cercle mais cela ne passe pas dans le cercle d'à côté. C'est donc véritablement une approche très globale et très transverse que nous avons proposée.

Nous avons ensuite (c'était notre conclusion) fait une proposition d'un choc redistributif anti-pauvreté. Là, nous n'y sommes pas allés avec le dos de la cuillère puisque nous avons proposé que les prestations familiales soient attribuées dès le premier enfant et de manière répartie. Cela voulait dire de supprimer le quotient familial et de donner par enfant 780 euros. Cette idée a été considérée comme inacceptable par certains participants mais nous l'avons maintenue après discussion au sein du groupe de travail car c'est la cohérence d'ensemble qu'il faut garder. Si l'on considère que la clé pour détruire la pauvreté dans la petite enfance est une question essentielle, alors il faut trouver les moyens de redonner à tous les enfants.

Voilà donc ce que nous avons proposé. Les pouvoirs publics nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas aller dans une approche aussi radicale. Un travail est en cours sur les allocations familiales, comme vous avez pu le voir. Une des objections qui nous a été faite en privé, était de dire « *Nous, ministres sociaux de la famille et de la solidarité, on a peur qu'au passage Bercy pique le magot* ». C'est vrai, il y a un risque. L'UNAF, qui était assez vent debout contre cette proposition, y voyait quelque chose d'extrêmement inquiétant. Nous leur avons dit que ce que nous proposons était de redistribuer de la famille à la famille, il n'y avait pas de fuite. On verra bien ce que l'UNAF négociera. Je pense qu'il y aura des fuites, mais peu importe. Ce que je décris là, c'est une cohérence. Le résultat de cette

cohérence a été relativement limité par rapport à nos attentes, tellement limité que Dominique Versini et moi-même, après la conférence nous partagions les réactions de nos collègues du groupe de travail qui nous avaient soutenus et portés, nous étions donc très déçus et nous avons écrit au premier ministre pour lui faire part de notre insatisfaction. Mais nous ne l'avons pas fait pour faire de la gesticulation, nous l'avons fait parce que nous pensons qu'il y a quelque chose de très important qui n'a pas été politiquement repris, qui est justement de donner du sens et de la visibilité aux efforts entrepris sur le champ de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté.

Du coup, un certain nombre de précisions ont été apportées. Premier chantier annoncé par les pouvoirs publics, c'est le lancement d'une réflexion sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses. Ces travaux ont été confiés à Monsieur Fragonard. Deuxième proposition, qui a été reprise pour partie, c'est l'accueil en structure collective des enfants de moins de trois ans issus de familles modestes – j'en ai parlé tout à l'heure, cela devrait prendre effet dans la convention d'objectifs et de gestion de la CNAF. Troisième volet, il s'agit de construire une école accueillante aux parents, avec la reprise d'un certain nombre de points qui font l'objet d'une loi d'orientation que nous trouvons pour l'instant assez décevante dans la mesure où elle manque là encore de souffle. Là encore, on est parti avec de grandes ambitions et au final on a quelque chose qui n'est pas très lisible et mobilisateur. Autre chantier, c'est l'amélioration de l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination – c'est quand même quelque chose qui est relativement attendu. Ensuite, la difficulté est liée à l'organisation des pouvoirs des territoires (puisque ce n'est pas une prérogative de l'État). Puis, c'est améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus des campements ou bidonvilles. D'ailleurs, dans ce domaine, nous avons écrit avec d'autres associations au premier ministre sur la manière dont les questions difficiles des campements et bidonvilles sont traitées aujourd'hui, les démantèlements étant effectués quelquefois de manière catastrophique par rapport aux enfants. Or, il ne faut pas masquer les problèmes. Dans un certain nombre de situations, les enfants sont pris dans des systèmes d'exploitation, et, c'est bien par l'école, par l'obligation du lien avec l'école, que ce genre d'aberration sociale doit être combattu. Enfin, c'est améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice. Voilà donc des résultats qui sont décevants dans une certaine mesure et qui traduisent dans une autre mesure des prises de conscience et des évolutions. Les prises de conscience et les évolutions, nous les avons

aussi vues dans d'autres domaines, notamment dans le rejet de la stigmatisation, fortement affirmé par le gouvernement.

J'en viens maintenant à l'actualité concernant l'ASE. La conférence s'est passée, restitution des groupes de travail aux ministres commanditaires le lundi après-midi, quatre ou cinq heures de travail très studieux avec des ministres très attentifs, puis interventions le mardi matin sur des thématiques et enfin discours du premier ministre. Un des moments forts du lundi a été la présentation des propositions sur les alternatives au placement. Je parle sous le contrôle de deux personnes qui ont beaucoup travaillé dessus, c'est une proposition qui n'avait pas de caractère révolutionnaire en soi, mais elle rappelait un certain nombre de choses. Ce fut un moment écouté dans un silence vraiment recueilli : quand Maryvonne a parlé, il y a vraiment eu une qualité de silence et une attention particulières. La ministre de la Famille qui était déjà sensibilisé sur le sujet a senti cette attention. En tout cas elle a demandé au groupe s'il ne fallait pas réformer l'ASE. Là, il y a eu une unanimité pour dire oui il faut travailler sur l'ASE. Il ne faut pas faire une grande loi sur l'ASE, mais il faut vraiment travailler en profondeur sur l'ASE. Aujourd'hui, il y a la volonté d'une réforme de l'ASE à l'horizon fin 2013. Tout le monde a dit oui à cette réforme, tout le monde dans la salle avait à peu près la même vision des choses. Pour autant la vigilance s'impose. Comme toute politique publique, la politique de l'ASE va être soumise à une mission de modernisation de l'action publique qui serait conduite par le ministère de la Justice, avec des points ponctuels assurés par le ministère de la Famille, et probablement une conférence de consensus qui pourrait venir à l'automne autour de ces questions. Il faut effectivement être très vigilant. D'autres manifestations publiques se sont produites, avec des propositions de loi concernant les allocations familiales pour les familles dont les enfants sont placés, ce qui nous inquiète grandement, en tout cas en tant que mouvement ATD Quart Monde. D'ailleurs, la CNAPE a signé un premier communiqué à ce sujet. Pourquoi ? L'idée paraît très simple. Quand elle est donnée sans aucune explication, cela frappe le bon sens, « Madame vous n'imaginez pas ! On laisse des allocations familiales alors que les familles n'ont plus la charge des enfants ! », les bras m'en tombent... Ce qui se cache derrière ces mots et ces idées très simples, vous le savez combien c'est redoutable, ce sont des risques de broyer des familles, de les empêcher de maintenir le lien avec leurs enfants. En fait, ce dont on parle, c'est de faire reculer voire de supprimer le pouvoir du juge dont la responsabilité est de regarder au cas par cas et de prendre les décisions les plus adaptées. On n'est pas toujours d'accord avec les décisions que prend le juge, mais le juge offre quand même un certain nombre de garanties. Les dispositifs qui ont fait l'objet de

remaniement et qui ont laissé une petite marge de 35% (44 euros par mois) au juge qui pourra exercer son pouvoir d'arbitrage, et qui ont également fait l'objet de quelques aménagements avec des délais de mise en place, traduisent un vrai problème de compréhension. Récemment, un vote au Sénat nous a particulièrement affectés puisqu'à la quasi-unanimité, une proposition de loi présentée par un parlementaire UMP a été reprise par le groupe socialiste et le groupe communiste (dont le nom m'échappe pour l'instant). Seuls les écologistes et quelques socialistes ont voté contre. Donc on se retrouve à la veille d'une grande réflexion sur la protection de l'enfance, dans un climat politique qui n'est pas celui qu'on aurait souhaité. Pour autant, nous pensons véritablement – là, je parle pour ATD Quart Monde, mais pas seulement – que de nombreuses associations, y compris des associations d'assistants sociaux, des syndicats, syndicat de la magistrature, CGT, FSU, syndicat de professionnels de PMI, etc., sont sur cette ligne. Il faut que nous fassions percevoir à la représentation nationale – nous avons perdu une bataille au Sénat mais nous n'avons pas perdu la guerre -, il faut le faire percevoir à l'Assemblée nationale, mais surtout à l'opinion publique. Il faut faire comprendre cette réalité du placement. Il faut être capable de dire qu'il y a des situations dans lequel le placement s'impose – des situations de maltraitance par exemple. Pour autant, dans bien des cas, le placement résulte de la grande pauvreté et que dans tous les cas le lien entre l'enfant et sa famille doit être maintenu autant que possible. Et, si ce n'est pas possible, on doit permettre à l'enfant de continuer à vivre sa vie, de savoir qui il est et de savoir d'où il vient. On est donc sur des sujets extrêmement lourds et complexes, sur lesquels il va être essentiel de savoir se mobiliser et de savoir convaincre. Nous sommes devant des échéances majeures.

Des propos tenus à la table ronde à laquelle j'ai assisté, je voudrais reprendre le souffle de l'optimisme. Notre expérience de mouvement qui chemine avec des personnes dans la grande pauvreté, souvent dans des circonstances extrêmes, c'est justement l'aspiration à ce que les enfants réussissent. C'est l'aspiration à la dignité. C'est aussi l'aspiration à la culture (que j'ai un peu zappé dans notre présentation de politique). Nous sommes aux avant-postes de choses difficiles et je crois que nous avons vraiment la responsabilité de témoigner de cette dynamique d'espoir que portent les personnes elles-mêmes. Si nous ne le faisons pas, nous allons avoir une vision de problèmes. Il y a des problèmes, mais les personnes les plus pauvres ne sont pas un problème : elles sont confrontées à des problèmes et c'est bien en leur permettant de participer à la construction des solutions que tous ensemble nous allons pouvoir avancer. En tout cas, c'est la conviction qui nous a guidés Dominique Versini et moi-même, ainsi

que l'essentiel du groupe de travail, je crois pouvoir dire, puisque toutes nos conclusions à l'exception de celle concernant les allocations familiales qui n'a pas été suivie par l'UNAF (pour des raisons tout à fait respectables), ont été acceptées par l'ensemble des participants.

Voilà ce que je voulais vous dire. Si vous avez quelques questions ou remarques, je suis preneur.

### **Fabienne Quiriau**

Je vais peut-être ajouter un élément qui rejoint la table ronde précédente, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un sous-groupe, c'est la question des jeunes majeurs. Il en a été question, mais du point de vue de la CNAPE, c'est une des grandes déceptions de ne pas avoir été suffisamment entendu sur cette question. D'ailleurs, nous avons fait une contribution très concrète au groupe, elle figurait pour partie dans le rapport. Le premier ministre est passé très vite sur la jeunesse. D'ailleurs, paradoxe, il ne nous a pas échappé que dans le cadre de la campagne électorale, le président de la république avait vraiment centré son thème de campagne sur la jeunesse... Nous avons entendu enfance et jeunesse, mais curieusement j'avoue que cela a été un grand moment de déception quand le premier ministre est venu présenter les grandes lignes en essayant de réactiver un vieux dispositif d'accompagnement des jeunes.

J'ai juste un petit espoir. Je crois que nous étions quelques-uns à l'avoir entendu par la bouche du conseiller de la ministre en charge de la famille, même si elle n'avait pas pris en compte cette réflexion du groupe. J'ai cru comprendre que c'était à nouveau à l'ordre du jour. Donc, j'espère, concernant tout particulièrement les jeunes qui ont été suivis à un moment ou un autre par l'aide sociale à l'enfance, mais les jeunes aussi qui à l'âge de 18 ans se retrouvent sans rien, sans solidarité familiale de proximité. Nous espérons en tout cas que tout cela va rebondir.

### **Pierre-Yves Madignier**

Je pense que les bureaux ont toute une série de contraintes, mais ils ont aussi de l'espoir. Et j'ai vu des gens très haut placés dans l'administration qui ne l'ont pas dit à moi car je n'étais pas de l'administration, mais ils ont dit à des gens de l'administration en qui j'ai toute confiance. Là ils vont nous donner des outils politiques pour travailler justement de manière cohérente. Je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous heurter. Il y a quelque chose qui a été loupé de notre point de vue. Il n'y a pas eu

un grand discours « en avant pour l'enfance ». Mais c'était peut-être très difficile finalement. Il faut peut-être que l'on travaille encore. Le ministre Peillon, quand on l'a rencontré sur l'école, nous a dit « je vais faire une loi, mais ce n'est pas ce qui est important, c'est votre travail à vous ». Il est bien gentil, on n'est pas formidablement puissant... Mais derrière cela, il y a bien cette idée du rôle des associations et de la CNAPE, à savoir de travailler avec l'opinion publique, de faire comprendre les choses, de faire percuter les choses. Personne ne s'est indigné qu'il n'y ait pas de reprise du sujet de l'enfance de manière particulière. On est assez habitué à une juxtaposition de dispositifs. Je partage complètement votre inquiétude sur l'administration, mais en même temps, je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens de l'administration qui étaient très intéressés. Après, ils auront leur chef et leurs règles. Mais le combat continue.



## **CNAPE**

118, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tel : 01 45 83 50 60 - Fax : 01 45 83 30 86

[secretariat@cnape.fr](mailto:secretariat@cnape.fr)